

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Convention cadre Petites Villes de Demain

*Communauté de Communes de Haute Tarentaise
Bourg Saint Maurice - Les Arcs
Séez*

LES SIGNATAIRES

**Pour l'Agence Nationale de la Cohésion
des Territoires (ANCT)**

Pour la Banque des Territoires

**Pour l'Agence Alpine des Territoire
(AGATE)**

Pour la Préfecture de Savoie
Monsieur le sous-préfet d'Albertville,
Christophe HERIARD

**Pour la Communauté de Communes
de Haute-Tarentaise (CCHT)**
Monsieur le Président, Yannick AMET

**Pour la Commune de
Bourg Saint Maurice – Les Arcs**
Monsieur le Maire, Guillaume DESRUES

Pour la Commune de Séez
Monsieur le Maire, Lionel ARPIN

SOMMAIRE

PREAMBULE. *Le projet de territoire, un récit commun pour la revitalisation des centres-bourgs*

TERMES GÉNÉRAUX. OBJET & ENGAGEMENTS

Article 1. *Objet de la convention*

Article 2. *Engagement général des parties*

Article 3. *Durée, évolution et fonctionnement*

Article 4. *Les ambitions du territoire*

STRATÉGIE & PLAN D'ACTIONS. LE VOLET OPÉRATIONNEL

Article 9. *Périmètres d'intervention de l'ORT*

Article 10. *Axes stratégiques*

Article 11. *Fiches-actions détaillées*

MISE EN ŒUVRE. LES MODALITÉS

Article 12. *Pilotage et animation*

Article 13. *Modalité de suivi et d'évaluation*

Article 14. *Modification de la convention*

Article 15. *Traitement des recours*

PREAMBULE

Le projet de territoire, un récit commun

A quoi ressembleront les petites villes de demain ? Le gouvernement via le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La convention d'adhésion Petites Villes de Demain a été signée le 27 mai 2021 par la Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs, la Commune de Séez et la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT).

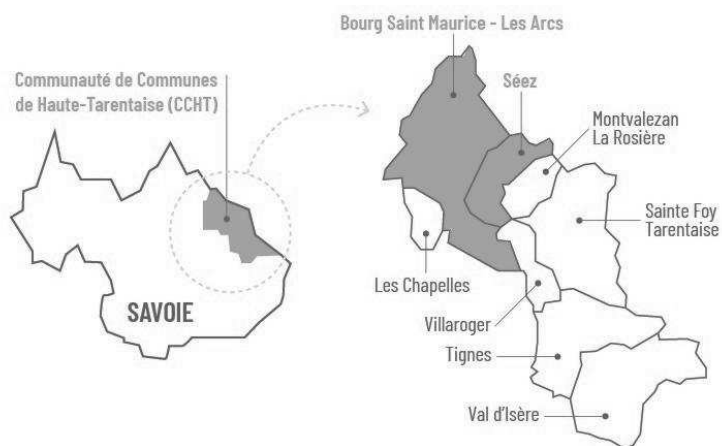


Fig. 1 / Localisation des territoires signataires de la convention Petites Villes de Demain : la CCHT, Bourg Saint Maurice - Les Arcs et Séez

Fort de deux équipes municipales nouvelles et d'ambitions de transition, les territoires se donnent les moyens d'atteindre leurs objectifs d'attractivité et de redynamisation. Dans le but de renforcer l'ingénierie dédiée à l'attractivité du centre-bourg, deux postes ont été créés.

Une manager de commerce a été recrutée par la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs dans le but d'accompagner les socioprofessionnels et d'impulser une dynamique nouvelles. Elle mène un travail en collaboration avec les différents services de la commune (urbanisme, foncier, communication, voirie, travaux). Ses missions principales sont :

- la recherche de locaux professionnels et la mise en relation avec les propriétaires
- le relais d'informations auprès des associations de commerçants et l'aide à leur structuration
- la mise en lien avec les acteurs institutionnels (Région AURA, CCI, Ambition Eco)

Une rubrique « Economie et Tourisme » a été créée sur le site internet de la commune comprenant un espace dédié pour les professionnels, des informations ciblées ainsi qu'une cartographie des commerces du centre-bourg. Elle sera enrichie par l'inventaire des acteurs de la ZA des Colombières et le référencement des artisans/entreprises du village d'entreprises du Quartier des Alpes.

Un soutien est apporté à la Mairie Annexe des Arcs pour la mise en place de la carte avantages saisonniers. L'objectif est de proposer aux saisonniers des réductions chez les commerçants de la commune et de référencer les commerces partenaires sur le site de la commune.

La mise en application du Règlement Local de Publicité (RLP) qui a pour objectifs d'harmoniser et limiter les enseignes et autres publicités extérieures commerciales, d'améliorer la lisibilité commerciale et d'améliorer le cadre de vie et paysager.

Un partenariat avec le Cluster Montagne a été mis en place pour renforcer les liens entre les acteurs socioprofessionnels des territoires de montagne et étendre le réseau d'influence de la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs.

Une cheffe de projet Petite Ville de Demain a également été recrutée dans le but d'articuler et de coordonner le Programme PVD pour les communes de Bourg Saint Maurice-Les Arcs, Séez et la Communauté de Commune de Haute Tarentaise. Ce poste est donc partagé entre les trois territoires signataires. Elle a également en charge l'élaboration et le suivi du Projet de territoire de la Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs et la mise en œuvre du programme d'actions sur les politiques de revitalisation du centre bourg, du développement urbain et de l'habitat.

Les missions principales de la cheffe de projet sont :

- participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement
- concevoir la convention cadre Petite Ville de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire
- suivre les politiques publiques de l'habitat en lien avec la Communauté de Commune de Haute Tarentaise dans le but de mettre en place un document stratégique encadrant l'habitat
- animer le Comité de pilotage petite ville de demain (préfecture, communes de Bourg St Maurice et Séez et CCHT) et assurer le lien avec les opérateurs du programme petite ville de demain (Préfecture, DDT, ANCT, banque des territoires, etc.)
- animer les groupes de travail et être garant de la concertation avec les citoyens et les acteurs du territoire

- contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques dans le cadre du club « Petite Ville de Demain » organisé par l'Agence Alpine des Territoires dans le département de la Savoie
- rédiger les cahiers des charges pour les prestations extérieures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente convention
- coordonner les missions des prestataires extérieurs (études préalables, diagnostic, scénarisation et plan d'actions opérationnel)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Tarentaise Vanoise identifie Bourg Saint Maurice et Séez comme une polarité de rang 1 et vise à réaffirmer le rôle de ce pôle urbain et touristique majeur. Dans ce cadre, ce pôle est privilégié pour le développement d'hébergements et d'équipements afin de conforter ses fonctions urbaines en termes d'habitat, d'équipements, de formations, de commerces de centre ville et de polarité économique et touristique, sociale et culturelle.

Les deux communes signataires de la convention d'adhésion sont très différentes. La polarité n'existe pas à ce jour, ni physiquement ni dans la tête des parties prenantes du territoire. Le Programme Petites Villes de Demain aura pour but de poser la première pierre de cette nouvelle composition territoriale. Il faudra des projets concrets marquant et structurant mais également une prise de conscience des habitants et des acteurs du territoire. Les réflexions devront favoriser l'affirmation de ce nouveau pôle d'attractivité pour la Haute Tarentaise.

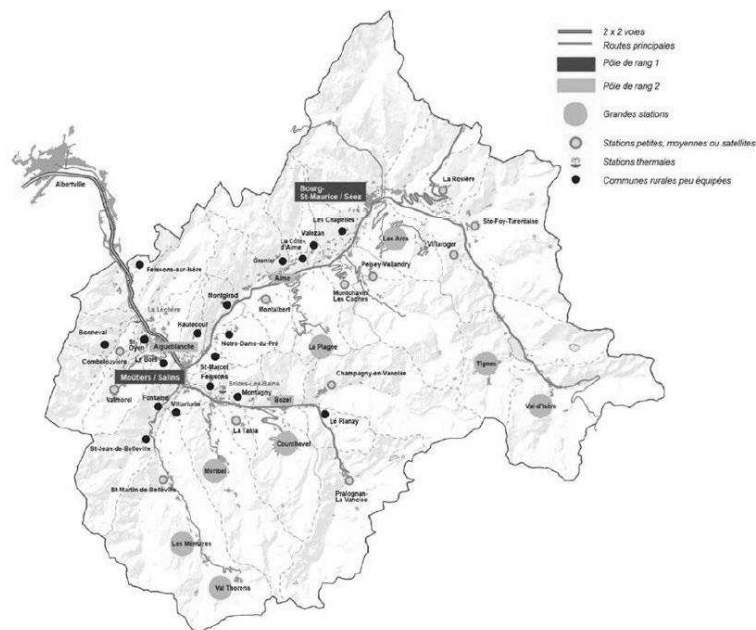


Fig. 2/ Extrait du SCOT Tarentaise Vanoise approuvé le 14 décembre 2017, p.27/599

Les deux communes PVD sont dans une phase de révision générale de leur PLU depuis 2017 pour la commune de Séez et depuis 2021 pour la Commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs. Ce contexte est très favorable à l'émergence d'une réflexion globale sur l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire. La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs a fait le choix de travailler sur un Projet de Territoire ambitieux qui fixera le cadre de développement territorial à 2040. Ce document sera le chapeau de la révision générale du PLU et sera traduit réglementairement et dans le zonage du nouveau PLU.

La révision générale du PLU de Bourg Saint Maurice est l'occasion de s'appuyer sur 3 piliers défendus par la municipalité que sont la démocratie active, l'éco-responsabilité et l'économie durable de la montagne pour conduire un projet de territoire qui repose sur le bien vivre ensemble au quotidien et à l'année, la mise en oeuvre de la transition environnementale et l'ambition de devenir la capitale du tourisme des sports et de loisirs de l'Outdoor.

TERMES GENERAUX

Objet & engagements

Article 1. Objet de la convention

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Bourg Saint Maurice-Les Arcs et de Séez ainsi que la Communauté de Communes de Haute Tarentaise ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion signée en date du 27 mai 2021. La rédaction et l'application de la présente convention s'inscrit dans ce cadre. Les trois entités territoriales signataires sont présentées dans l'*annexe 1* de la présente convention.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

La présente convention cadre a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et plus particulièrement dans les communes de Bourg Saint Maurice-Les Arcs et de Séez. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques. Les engagements

financiers mentionnés dans la présente convention ORT sont donnés à titre indicatif et sont soumis à la validation des organes délibérants ou instances décisionnaires de chaque structure.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à mobiliser les moyens adaptés pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention. Dans le cadre de leurs compétences respectives, les communes, soutenues par la CCHT, anime l'Opération de Revitalisation du Territoire en lien direct avec l'Etat et les partenaires.

Le Conseil départemental de Savoie s'engage au soutien de la mise en place de l'ORT car plusieurs axes font écho à la politique départementale de soutien aux territoires. Le Département pourra apporter un soutien financier à certaines des opérations d'investissement dès lors qu'elles correspondent aux priorités départementales retenues dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 ou dans le cadre des politiques et dispositifs de droit commun. Seule la commission permanente, en tant qu'organe délibérant de la collectivité peut décider de l'attribution des subventions. Dans l'hypothèse où elle ne s'est pas prononcée sur un dossier, les montants indiqués ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent engager la collectivité.

La Banque des Territoires participe à la mise en œuvre du plan d'action en soutenant financièrement les porteurs de projets via les dispositifs fléchés Petites Ville de Demain ou les produits claiques. De plus, la Banque des Territoires est associée en amont des projets pour apporter son expertise territoriale.

L'Agence Alpine des Territoires apporte son soutien à l'ingénierie et ses connaissances techniques.

Durant la phase de mise en œuvre de la convention des partenariats avec d'autres acteurs pourront être mis en place, par exemple : l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'Action Logement, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou encore la Chambre de l'Agriculture.

Article 3. Durée, évolution et fonctionnement général

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six ans. Elle pourra faire l'objet d'une reconduction en fonction de l'avancement des projets et après accord des parties.

Des études complémentaires pourront aborder et définir plus précisément les actions à mener. Toute évolution de l'économie générale de la convention, à l'exception des fiches action, est soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

L'évolution d'une action structurante qui aura des conséquences sur d'autres actions sera soumise à l'analyse préalable du Comité de Pilotage de l'ORT (défini à l'article 12 de la présente convention).

De nouvelles actions pourront être annexées à la convention par avenant. Après analyse de la proposition d'action, les partenaires concernés et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée dans les mêmes conditions.

Article 4. Les ambitions du territoire

Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

Le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (8 communes) se situe en région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département de la Savoie à la frontière italienne. Ce territoire de montagne s'étire sur une cinquantaine de kilomètres environ depuis la commune des Chapelles jusqu'à celle de Val d'Isère ; commune, où l'Isère (la rivière de fond de vallée) prend sa source. Les altitudes varient de 840 mètres à Bourg Saint Maurice en vallée à 3 816 mètres à l'Aiguille des Glaciers, toujours sur la commune de Bourg Saint Maurice (autre point culminant de la vallée : le Mont Pourri avec ses 3 714 mètres).

La Haute Tarentaise est vaste : 57 000 hectares situés entre différents massifs et vallées : le Beaufortain au nord, le massif du Mont Blanc et le Val d'Aoste (Italie) à l'Est, la vallée de la Maurienne au sud et le massif de la Vanoise au sud-ouest.

La Haute Tarentaise est un territoire touristique réputé pour ses stations de ski mondialement connues Tignes et Val d'Isère (l'Espace Killy), Les Arcs (Paradiski), La Rosière (l'Espace San Bernardo) et Sainte Foy Tarentaise. De 16 500 habitants à l'année, la Haute Tarentaise accueille plusieurs milliers de visiteurs chaque semaine en hiver dans les stations et les villages. En été, la Haute Tarentaise attire également de nombreux randonneurs et cyclistes pour ses richesses naturelles, patrimoniales et culturelles dans des panoramas magnifiques. L'économie de la vallée est principalement tournée vers le tourisme (hôtellerie, restauration, commerces, domaines skiables...) et les services.

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux - acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire. Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

. D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives,

relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;

. De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise s'est doté en 2021 d'un Projet de Territoire structuré autour de trois orientations thématiques : mobilités, cadre de vie et économie(s)/tourisme(s).

La première orientation s'intitule « Mobilités : aller de l'avant ». La Haute Tarentaise, en tant que territoire d'attractivités touristiques majeure et principal pôle économique valléen, est le lieu de diverses mobilités et manière d'habiter. « 57% des émissions de gaz à effet de serre d'une station de montagne sont liées au transport des vacanciers depuis leur lieu de résidence jusqu'à la station » d'après l'association Mountain Riders. L'impact de ces flux sur la qualité de vie a poussé les élus à en faire une des grandes orientations de leur Projet de Territoire. Pour rappel, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise n'a pas souhaité garder la compétence mobilité, une convention de partenariat avec la région AURA conclue fin 2021 acte la politique volontariste sur l'accompagnement du développement d'une mobilité décarbonnée dans le territoire. Cinq axes ont été identifiés pour répondre aux objectifs de l'orientation « mobilité », avec pour chaque axe des actions concrètes associées :

. Réduire les émissions liées à la mobilité sur le territoire : création de stationnement relais, objectif d'émission carbone à 2030, développement du covoiturage, création de zones de stockage pour le fret ferroviaire, développement des sentiers inter-villages existants...etc.

. Encourager la mobilité cyclable : finalisation de la piste cyclable intercommunale, sécurisation des voies existantes, développement de circuits touristiques pour VAE...etc.

. Informer les différents usagers des transports : application dédiées aux transports, communication à destination des touristes...etc.

. Coordonner les mobilités : extension des lignes existantes de transport en commun, réduction de la rupture de charges, création de place de stationnement à proximité des arrêts de bus...etc.

. Mobilités touristiques : ascenseur valléen entre Bourg Saint Maurice, Séez et la Rosière-Montvalezan, parcours thématiques, aménagement des grands cols.

La deuxième orientation se concentre sur le cadre de vie en posant la question : bassin de vie, bassin d'envies ?

La CCHT détient plusieurs compétences clés pour le développement du territoire :

. Aménagement de l'espace (valorisation des trois grands cols routiers du territoire, balisage du sentier intervillages, aménagement d'une voie cyclable intercommunale...etc)

. Développement économique et touristique (zones d'activités économiques, touristiques, commerciales, tertiaires et artisanales, politique locale du commerce, promotion du tourisme...etc)

. Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

. Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

. GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

. Politique du logement et du cadre de vie (complément d'aide au dispositif ANAH, consultation architecturale ...etc)

. Gestion des équipements d'intérêt communautaire

. Actions en faveur des personnes âgées et/ou handicapées

. Actions en faveur de la Petite Enfance et de la Jeunesse (3 à 25 ans)

Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs se situe au cœur de la Tarentaise. Elle compte environ 7500 habitants répartis sur un vaste territoire de 179 km². Les cantons de Bourg Saint Maurice et d'Aime, constituant la zone de chalandise immédiate, et représentent à eux deux une population permanente d'environ 24 000 habitants et totalisent plus de 150 000 lits touristiques. Il existe sur la commune plus de 45 000 lits touristiques dont 3 000 environ sont implantés en fond de vallée et la plus grande part sur les 4 stations des Arcs dont le domaine skiable comporte 420 km de pistes reliées au domaine de La Plagne par le téléphérique Vanoise Express. Il ne faut pas oublier que Bourg Saint Maurice constitue le terminus de la ligne ferroviaire TGV reliant les stations de sports d'hiver de la Haute Tarentaise (Les Arcs, Tignes, La Rosière, Val d'Isère) avec les grandes capitales européennes (Amsterdam, Bruxelles, Londres, Paris). Bourg Saint-Maurice se démarque par sa situation privilégiée et son lien étroit avec la station des Arcs, domaine skiable de rayonnement international. Dans la vallée, le centre-bourg vit à l'année avec la présence de nombreux commerces, restaurants et bars. La commune est identifiée comme un pôle d'attractivité de premier rang par le SCOT Tarentaise - Vanoise.

Pôle d'attraction de toute la haute vallée de l'Isère, la commune offre de nombreux services publics : collège, lycée, hôpital, crèche, ludothèque, médiathèque, foyer logement, maison de retraite, équipements sportifs...

Ce territoire de montagne très marqué économiquement mais aussi spatialement et identitairement par le tourisme de sport d'hiver, « l'or blanc », a pour volonté de se questionner et d'aller vers un tourisme quatre saisons raisonné, en lien avec les ambitions écologiques et politiques. La volonté de s'adapter aux évolutions des besoins et des enjeux contemporains est primordiale pour conserver sa renommée et sa compétitivité dans le milieu de l'outdoor notamment. Par exemple, ce changement de prisme a été affirmé par plusieurs démarches dont un moratoire ambitieux sur la construction de nouveaux lits touristiques en station (instauré dans l'attente de la définition d'un nouveau projet de territoire), la labellisation Flocon vert de la station des Arcs, le développement de circuits de mobilités douces dans le centre-bourg...etc.

Ces caractéristiques notamment en termes de localisation, d'environnement, de contexte démographique, de problématiques sont proches d'autres territoires de montagne. En ce sens, Bourg Saint Maurice met tout en œuvre pour devenir un territoire pilote, un lieu d'expérimentations, en somme un démonstrateur de la ville durable et servir d'exemple aux autres territoires de montagnes qui voudraient, à leur tour, s'engager dans le changement.

Commune de Séez

La commune de Séez s'étend sur un territoire de 43km² du fond de vallée jusqu'au col du Petit Saint Bernard. Petite commune d'environ 2 300 habitants, limitrophe avec la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs, elle n'a pas aujourd'hui de fonction de centralité. Passage obligé pour la desserte des stations de la Rosière, de Sainte-Foy, de Tignes, et de Val d'Isère, le flux automobile est très important.

STRATEGIE & PLAN D' ACTIONS

Volet opérationnel

Article 5. Périmètres d'intervention de l'ORT

L'opération de Revitalisation du Territoire présentée dans cette convention propose deux secteurs d'intervention, le secteur principal est le centre-bourg de la ville principale Bourg Saint Maurice, le secteur secondaire est le centre-bourg de Séez. Certaines actions, notamment en termes d'habitat, devront être envisagées à l'échelle de l'intercommunalité.

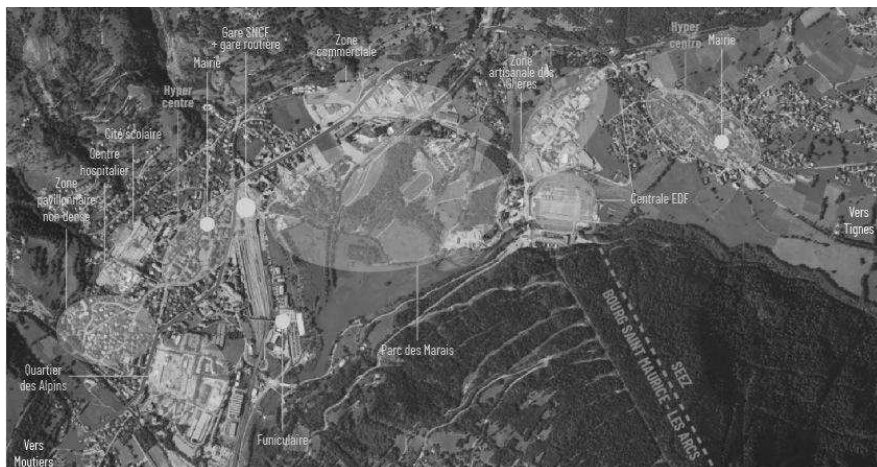


Fig. 1 / Composition des deux bourgs PVD

La morphologie urbaine des deux bourgs mise en évidence dans l'illustration ci dessus révèle une continuité physique quasiment constituée. Le pôle d'attractivité Bourg Saint Maurice/Séez existe de manière concrète et physique mais la coopération territoriale et le fonctionnement urbain reste encore à développer. Les deux secteurs d'intervention sont présentés de manière plus précise dans les pages suivantes. La composition générale de chacun des secteurs est précisée et les actions sont spatialisées.



Fig. 2 / Une ORT pour deux périmètres distincts : le centre bourg de Bourg Saint Maurice et le centre-bourg de Séez

Justification du périmètre ORT, secteur d'intervention 1

Le périmètre de Bourg Saint Maurice, ville centre, a été tracé de manière fine au regard de l'intégralité des projets et de leur complexité. Les leviers de l'ORT seront mis à disposition dans le but d'améliorer l'attractivité générale du territoire. Les actions spatialisées dans le périmètre font référence au plan d'actions.

Secteur hyper-centre

Ce secteur est le coeur historique de Bourg Saint Maurice. Les commerces de proximité se concentrent dans cette zone mais sont mis en concurrence avec la zone commerciale (à l'extérieur du périmètre). Ce tissu de proximité est aujourd'hui menacé. De nombreux rez-de-chaussée commerciaux sont vacants. La mise en place d'une stratégie de redynamisation commerciale globale et engagée est primordiale. Un plan de revitalisation de l'habitat sera également proposé sur ce secteur qui a un marqueur fort de l'identité de la commune. Le bourg-centre porte également des objectifs d'amélioration des mobilités douces, notamment la marche et le vélo. L'amélioration générale du cadre de vie est intrinsèquement liée à l'amélioration de la marchabilité, de l'accessibilité et de la praticabilité de ces espaces urbains spécifiques. Le secteur de l'hyper-centre est le plus touché par la dévitalisation : logement non occupé, local commercial vacant, désertification des services, dégradation des bâtiments...etc, tout l'enjeu réside dans le maintien des dynamiques existantes et dans la connexion aux autres polarités urbaines du chef-lieu (quartier de la gare, quartier des Alpains, Parc des Marais...etc).

Quartier des Alpains

Le quartier des Alpains est le dernier tènement foncier dont la commune a la maîtrise foncière. Il y

a une forte ambition politique sur le développement du quartier comme une vitrine de la transition des territoires de montagne. La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs met tout en œuvre pour devenir un territoire pilote, un lieu d'expérimentation et a pour ambition de servir d'exemple aux autres territoires de montagnes qui voudraient, à leur tour, s'engager dans le changement.

A moins de 10 min à pied de l'hyper centre, un nouveau quartier (re)naît...le quartier des Alpains. Identifiée comme une des dernières réserves foncières et ayant un fort potentiel de mutation, le site est stratégique pour la ville et incarne les enjeux de demain. Véritable outil de la transition écologique et du vivre ensemble, il participera à l'attractivité du cœur de ville tout en s'inscrivant dans les dynamiques urbaines déjà en place et en répondant au déficit prépondérant de logements dans la commune voire même à l'échelle de la Communauté de Communes de la Haute-Tarentaise.

La nouvelle équipe municipale est consciente du potentiel de ce quartier et fait murir un projet cohérent et ambitieux qui s'intègre dans des stratégies de développement plus vastes, axées sur le triptyque « Habiter, Travailler et Vivre la montagne », en écho au projet de territoire lancé en octobre 2021. Ces quelques 10 hectares de foncier qu'il reste à programmer sont l'occasion unique de proposer une nouvelle cohérence d'ensemble et un nouveau souffle sur ce secteur stratégique. Le quartier des Alpains sera une deuxième centralité pour la commune, le sujet de la vitalité de ce quartier est donc essentielle.

Les leviers de l'ORT concernant l'aménagement et l'urbanisme doivent pouvoir être mobilisés (permis d'aménager mutlisite, permis d'innover...etc)

Zone pavillonnaire à l'ouest du périmètre + secteur d'habitation

Ce secteur d'habitation, bien connecté au centre-bourg, est considéré comme un secteur destiné à la densification. Il est historiquement lié à la croissance du bourg-rue d'origine. C'est un quartier proche du centre et quasi-exclusivement dédié à l'habitat. L'objectif est de renforcer ce quartier en travaillant en plus de la densification l'accessibilité, la marchabilité et les liens de mobilité douce avec les autres polarités urbaines dont l'hypercentre.

L'ORT doit permettre aux particuliers de mobiliser les leviers relatifs à la réhabilitation de l'habitat et favoriser la vente des fonds de jardin. Les objectifs de densification seront établis par l'OAP thématique «densité». Un travail fin à la parcelle sera réalisé.

Parc des Marais

Le Parc des Marais est un espace très important pour les habitants de la commune. Seul espace arboré dans le centre-bourg, bien que la nature soit présente tout autour il est considéré comme un poumon vert. Le projet de valorisation de ce parc est un projet structurant dans l'aménagement urbain. Ce secteur apparaît comme indispensable dans la réflexion sur l'amélioration de l'attractivité du centre-bourg.

Zone commerciale

Le secteur commercial à l'extérieur du périmètre accueille majoritairement des grandes enseignes et des grandes surfaces (Super U, Intermarché, Mac Donald...etc). La volonté affirmée est de maîtriser le développement de cette zone. L'accueil de nouvelle enseigne n'est pas souhaité. Tout est mis en œuvre pour soutenir le commerce de proximité et mettre en valeur le secteur de l'hypercentre en souffrance.

Secteur Pole d'Echange Multimodal + funiculaire

Ce quartier porte de forts enjeux de mobilité, ils constituent le lien physique avec les différentes polarités de la communes et à plus grande échelle de la vallée. Ils sont de réels outils d'attractivité et sont clairement inscrits dans le Projet de Territoires. Ce secteur est essentiel pour mettre en œuvre la politique de revitalisation. Il sera le point névralgique des mobilités. Accolé au cœur historique de Bourg Saint Maurice, la dynamisation de ce secteur en déprise permettra de drainer le flux de voyageur vers le centre et d'améliorer la visibilité des commerces de proximité.

Justification du périmètre ORT, secteur d'intervention 2

Le périmètre de Séez est un périmètre plus restreint en comparaison de celui de Bourg Saint Maurice. Il se concentre le long de la départementale ce qui correspond à la morphologie de Séez qui s'est développé autour de sa rue principale. La majorité des actions spatialisées sont dans le périmètre de l'hyper-centre. Elles font toutes références au plan d'actions.

Une zone urbaine constituée et dense (sud-est du périmètre) a été intégrée dans le but de favoriser la réhabilitation des bâtiments qui sont pour la plupart des biens anciens et dégradés. Le renforcement de ce quartier à vocation résidentielle fait pleinement partie de la stratégie de revitalisation du centre-bourg. Les leviers fiscaux de l'ORT seront notamment mobilisés.

SYNTHESE DES ACTIONS | BOURG SAINT MAURICE

Plan général.

ech graphique



Périmètre ORT
Secteur 1



SE LOGER

- 2 Requalifier l'habitat ancien en centre-bourg
- 3 Requalifier les « 3 Tignes »
- 7 Expérimenter le Bail Réel Solidaire
- 8 Créer du logement jeunes actifs
- 14 Impulser une dynamique d'Habitat Participatif



BOUGER

- 1 Proposer une réflexion sur la mobilité décarbonée via la création d'un ascenseur valléen
- 2 Etendre le parcours de la Ronde
- 3 Améliorer la circulation cyclable
- 4 Faciliter l'accessibilité piéton et la marchabilité
- 7 Améliorer l'attractivité et la lisibilité des parkings publics
- 8 créer un pôle d'échange multimodal (PEM)



DYNAMISER LE TERRITOIRE

- 2 Créer une boutique éphémère « tremplin »
- 4 Homogénéiser la signalétique entre les deux communes
- 5 Désartificialiser le centre-bourg
- 7 Créer une pépinière d'entreprise
- 6 Créer un équipement public/privé
- 8 Lutter contre la vacance commerciale
- 9 Valoriser le Parc des Marais



SE CULTIVER / SE FORMER

- 1 Renforcer la programmation des lieux culturels
- 3 Favoriser l'infiltration artistique dans l'espace public
- 6 Installer et promouvoir le Campus Connecté
- 7 Créer une friche artistique et solidaire
- 8 Créer une dynamique autour du dispositif Micro-Folie





Zone commerciale

SYNTHÈSE DES ACTIONS I SEEZ

Plan général.

éch. graphique

0

50

100

200m



Périmètre ORT

Secteur d'intervention 2



SE LOGER

2

Requalifier l'habitat dégradé en centre-bourg

10

Réhabiliter la Maison Morin

11

Réhabiliter l'ancienne Poste

12

Réhabiliter le «Célibatorium»

13

Réhabiliter le bâtiment de la Pharmacie



BOUQUIN

1

Création d'un asc

2

Étendre le parcou

6

Sécuriser la trav

7

Améliorer l'attrac

des parkings pu

Camping du Reclus

Zone Artisanale

Hauteville
Gondon

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20221219-2022-010-005-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- 1 Renforcer la programmation des lieux culturels
- 3 Favoriser l'infiltration artistique dans l'espace public
- 5 Valoriser le patrimoine baroque



Article 6. Axes stratégiques

La présente convention fixe les quatre axes stratégiques principaux à savoir :

- . « Se loger » pour la thématique habitat
- . « Bouger » pour la thématique mobilité
- . « Dynamiser le territoire » pour la thématique du cadre de vie
- . « Se former, se cultiver » pour la thématique culture

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.



SE LOGER

ENJEUX : Encadrer la réflexion sur l'habitat. Faciliter l'accès au logement. Proposer des alternatives au schéma classique. Favoriser le parc d'habitat principal.

L'accès au logement pour tous est un objectif prioritaire qui répond à un besoin identifié dans la phase de diagnostic et partagé par la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs et la commune de Sééz.

Plusieurs grandes orientations sont partagées par les deux communes dont :

- . La réhabilitation de l'habitat ancien et dégradé en centre-bourg
- . La requalification des friches urbaines
- . La réduction de la proportion des résidences secondaires dans le but de retrouver un équilibre avec les résidences principales et de développer une vie majoritairement à l'année
- . Le développement d'une offre diversifiée et adaptée aux différents parcours résidentiels et profils sociaux
- . La création de logements saisonniers en vallée répondant à un besoin croissant
- . La structuration d'un habitat adapté à l'enjeu du vieillissement de la population

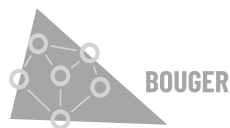
La Communauté de Commune de Haute Tarentaise a pour volonté de se doter d'un Plan Local de l'Habitat. Le Programme Petites Villes de Demain permet d'accompagner cette initiative et d'impulser la dynamique nécessaire à la mise en oeuvre. Une réflexion globale à l'échelle de l'EPCI doit être menée en matière d'habitat. La contribution et l'approbation de chaque commune est nécessaire à la réussite de ce projet ambitieux. La première étape du PLH est la réalisation d'un diagnostic précis et exhaustif sur l'habitat. Un cadre d'actions partagés découle des besoins et enjeux identifiés dans le diagnostic.

Développer des alternatives semblent être une des pistes d'amélioration de l'accessibilité au logement. Par exemple, dans un contexte de marché immobilier tendu, de forte pression foncière et de spéculation

comme est le secteur de la commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs, l'habitat participatif et le Bail Réel Solidaire apparaissent comme des possibilités concrètes.

L'habitat participatif est un habitat spécifique qui permet d'élargir l'offre en logement et de répondre à la volonté de développement d'un modèle anti-spéculatif. Le rôle de la commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs est d'impulser une dynamique territoriale et de favoriser l'acculturation des habitants. La sensibilisation et l'information font partie intégrante du processus. Une étude de faisabilité sera réalisée pour évaluer les possibilités de réalisation et les modalités dans le but structurer un groupe d'habitants volontaires ayant la volonté de porter un projet concret et opérationnel.

Le Bail Réel Solidaire permettrait, quant à lui, à la commune de conserver la propriété foncière et de maîtriser la destination en dissociant le sol du bâti. Ainsi, le modèle classique et spéculatif de l'achat/mise en location touristique ne serait plus possible.



ENJEUX : Favoriser une mobilité active et décarbonée. Connecter les deux communes pour marquer le pôle d'attractivité et le rôle de centralité à l'échelle de la Haute Tarentaise.

La mobilité est un des grands enjeux de ce mandat et permettra de faire naître spatialement ce pôle d'attractivité Bourg Saint Maurice-Séaz identifié au SCOT qui aujourd'hui n'existe pas en temps qu'entité urbaine en termes de connexion, de coopération et de perception.

Une des orientations stratégiques majeures de ce deuxième axe pour la revitalisation des centres-bourgs est le développement de la mobilité décarbonée. En Haute-Tarentaise, un des plus gros postes de pollution est dû aux émissions du trafic routier. La communauté des communes de Haute Tarentaise s'engage en portant le projet d'un ascenseur valléen dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la mobilité décarbonnée à l'échelle de la vallée en lien avec les stations d'hiver.

A l'échelle des deux communes Petites Villes de Demain, l'élargissement d'un service de transport interurbain est proposé pour renforcer la connexion. Ce projet sera l'opportunité de proposer un service de mobilité propre améliorant ainsi le cadre de vie des habitants.

La mise en œuvre du Schéma Directeur des mobilités de Bourg Saint Maurice sera le premier maillon de la transformation des pratiques. Considérer le vélo comme un moyen de transport quotidien et non plus comme une pratique uniquement sportive ou de loisir permet de reconsidérer sa place dans l'espace public et d'adapter les aménagements en conséquence. Le rééquilibrage de l'espace dédié aux mobilités actives (piéton et vélo notamment) face à celui conquis par la voiture au fil des années est un des grands objectifs de cet axe 2.

La valoriser des liaisons douces existantes et la connexion des deux bourgs est également un des objectifs de cet axe consacré à la mobilité.



DYNAMISER LE TERRITOIRE

ENJEUX : Augmenter la qualité et le cadre de vie pour les habitants à l'année. Renforcer et valoriser le tourisme 4 saisons. Diversifier l'économie.

La revitalisation commerciale en centre-bourg paraît être un enjeu prioritaire pour la (re)dynamisation du territoire et le développement de l'attractivité. La thématique commerciale soulève des problématiques transversales pas toujours spatialisable, par exemple comment fédérer les commerçants autour d'un projet commun ? Comment diversifier l'offre et valoriser les commerces de proximité ?

La vacance commerciale est le fléau des centres-bourgs, développer une stratégie foncière est une des réponses immédiates à apporter. Un travail de négociation et de communication avec les propriétaires est primordial. La valorisation des secteurs de commerces de proximité passe en priorité par l'occupation des locaux vacants et l'habillage des vitrines. Le projet de boutique éphémère, boutique « tremplin » est complémentaire.

L'attractivité passe également par un important travail l'espace public, notamment :

- . Refondre globalement la signalétique piétonne (commerces/services, accessibilité depuis les stationnements, culture...)
- . Créer une nouvelle identité graphique cohérente entre Bourg et Séaz (renforcement du pôle d'attractivité)
- . Optimiser l'offre de stationnement
- . Végétaliser les espaces publics

Le travail sur la diversification de l'économie est complémentaire à la lutte contre la vacance. La création d'une pépinière d'entreprises favorise l'entrepreneuriat, la mise en réseau et le développement de filières d'avenir pour la montagne.



SE CULTIVER / SE FORMER

ENJEUX : Structurer une offre culturelle et de services singulière et partagée. Travailler sur un rayonnement à l'échelle de la Tarentaise

L'accès à la culture est une composante importante du maillage territorial. Vecteur de lien social, tant pour les enfants que pour les adultes, la culture permet d'amorcer ou de renforcer la coopération territoriale. L'ambition est de développer des lieux culturels existants pour en faire des lieux de vie fédérateur, de valoriser et communiquer sur les divers événements réalisés dans les lieux existants, de créer des projets culturels de territoire (parcours street art, résidence artistique, workshop...) sans oublier la valorisation du patrimoine (baroque, militaire, XXème siècle). Plusieurs actions concrètes ont déjà été mises en place notamment l'installation du Campus Connecté qui a pour objectif de monter en puissance dans les prochaines années et la friche artistique qui préfigure les usages culturels du futur tiers-lieu.

Article 7. Plan d'actions détaillées

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Pour que la convention vaille ORT, ajouter : La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.

Les projets faisant l'objet d'une fiche action et dont le porteur de projet est la commune de Bourg Saint Maurice ont été inscrit au budget 2023 (sous réserve de validation et d'approbation du budget).

Contexte

La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs en assumant son rôle de polarité de rang 1 entre dans une phase de changement de paradigme tant au niveau de l'aménagement du territoire que du développement touristique ou économique. La réflexion générale sur l'habitat s'accompagne d'une volonté d'encadrement de la production de logement qu'elle soit en construction neuve ou en réhabilitation. Définir une charte c'est proposer une manière autre de penser, concevoir et produire du logement. Une Charte n'a pas de valeur juridique mais c'est un contrat moral et éthique entre les parties prenantes d'un projet. C'est également l'affirmation de principes forts et un moyen d'encourager la transition du territoire. La vente de foncier communal est le seul cas permettant d'imposer les termes de la charte aux futurs acheteurs via des clauses suspensives.

Objectifs

Mettre en place un cadre fixant les règles de la construction et de la réhabilitation dans la commune.
Faire signer cette charte à tous les nouveaux opérateurs du territoire dont le quartier des Alpains.

Calendrier prévisionnel

Rédaction en interne (services de la commune) : 2023

Groupe de relecture et participation des acteurs associés : 2023

Approbation de la Charte par le Conseil Municipal : fin 2023

Communication et présentation de la Charte aux habitants : début 2024

Valorisation de la charte auprès des professionnels du bâtiments et promoteurs : été 2024

Elément(s) facilitateur(s)

1. Recrutement d'un chargé d'opération «Quartier des Alpains»

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

MOE Quartier des Alpains / Unitoit (AMO Habitat participatif) / Groupement en charge de la révision générale du PLU / Frugalité Heureuse (groupe de travail des Savoies)

Moyens financiers

Budget prévisionnel pour la conception graphique : 10 000 €

FICHE ACTION N°2

Requalifier l'habitat ancien en centre-bourg

AXE 1. SE LOGER

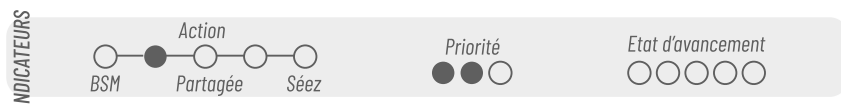
Sect. 1 / 2

AXE 1. SE LOGER

Sect. 1

FICHE ACTION N°3

Requalifier les « 3 Tignes »



Contexte

Le secteur de l'hyper-centre de Bourg Saint Maurice, de la fruitière jusqu'à l'Eglise ainsi que les rues parallèles à la Grande Rue, est marqué par un taux de vacance plus élevé qu'ailleurs et un tissu bâti relativement ancien (construction avant 1950). Ce secteur fera l'objet d'une étude spécifique, dans un premier un diagnostic exhaustif puis une analyse des moyens et leviers pouvant être mobilisés. La présente convention sera alimentée par cette étude par avenant.

Objectifs

- . Comprendre les besoins de l'hyper-centre
- . Améliorer l'image et l'attractivité de ce secteur
- . Répondre au besoin en logement en commençant par la réhabilitation du tissu ancien et dégradé
- . Dynamiser le centre-bourg en développant l'offre de logement

Calendrier prévisionnel

Diagnostic précis de l'hyper-centre et identification des besoins : printemps 2023
 Définition d'une stratégie habitat : été 2023
 Rédaction d'une OAP thématique habitat (densité/surrélévation...) : été 2023
 Mise en oeuvre du plan d'actions : 2024-2025

Elément(s) facilitateur(s)

1. Passage de la zone C en zone B1
2. Transcription dans les documents d'urbanisme

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs
 Groupement en charge de la révision générale du PLU / ANAH / DDT 73

Moyens financiers

Etude stratégie habitat : 19 850 € HT co-financée à 50% par la Banque des Territoires



Contexte

L'ensemble immobilier des « 3 Tignes » est situé dans le secteur de l'hyper-centre de Bourg Saint Maurice. Ayant un accès par la Grande Rue, il s'étire perpendiculairement dans la profondeur du tissu urbain constitué. La résidence est constituée de 22 logements, répartis sur deux immeubles distincts et en copropriété, construits en 1946 et acquis par l'OPAC en 1991. Les logements sont réparties comme suit : 14 type 1, 7 type 1bis et 1 type 2, ceci représentant une surface habitable totale de 568 m². L'ensemble des lots sont soumis au financement PLAI qui implique des loyers faibles (entre 6.5 et 7.8€/m² HC en fonction de la typologie. Actuellement propriété de l'OPAC de Savoie, un dialogue est en cours dans le but de définir la stratégie immobilière à appliquer à court et moyen termes sur cet ensemble immobilier très dégradé situé en plein coeur du centre historique. Actuellement, la situation semble bloquée par l'impossibilité de déconventionnement du PLAI.

Objectifs

- . Améliorer l'image et l'attractivité de ce secteur
- . Répondre au besoin en logement en commençant par la réhabilitation du tissu ancien et dégradé
- . Proposer des logements saisonniers en fond de vallée notamment pour les personnels soignants (hôpital), employés communaux, ...etc

Calendrier prévisionnel

Choix stratégique immobilier de l'OPAC entre la réhabilitation ou la vente de cette propriété : 2023/2024
 Projet de MOE et chantier : 2024/2025
 Gestion des appartements : 2026

Elément(s) facilitateur(s)

1. Négociation OPAC/DDT73
2. Passage de la zone C en zone B1

Acteurs associés

Porteur de projet : OPAC de Savoie
 Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs / DDT 73

Moyens financiers

Montant prévisionnel des travaux de restructuration, proposé par l'OPAC en juin 2021 : 545 305,93€ TTC

FICHE ACTION N°4

Aider les propriétaires à la rénovation énergétique et esthétique de leur bien immobilier

AXE 1. SE LOGER

Sect. 1



Contexte

Dans le centre-bourg de la commune une majorité de logements à été construit avant 1950. La rénovation énergétique est essentielle pour lutter contre la vacance en centre-bourg et les passoires thermiques. L'attribution de subventions dans le cadre d'une rénovation de façade sera soumis de nouvelles conditions d'attribution. L'isolation pour tous les bâtiments sera imposée quelque soit leur usage. La subvention proposée par la commune sera évolutive en fonction du niveau d'isolation choisie avec une bonification dans le cas de l'utilisation d'un isolant biosourcé. Dans le cas particulier du périmètre ABF, une dérogation à l'obligation d'isolation sera possible dans le cas où les travaux entraîneraient une modifications de l'aspect de la construction. Un plan de communication global permettant aux habitants de s'informer sur les différents dispositifs mis en place par l'Etat est indispensable et complémentaire à la mise en place de la subvention communale,

Objectifs

- . Informer et communiquer sur les différents dispositifs en faveur de la rénovation énergétique
- . Informer sur le matériaux biosourcés et renouvelables
- . Inciter les particuliers à la rénovation avec une subvention communale
- . Renforcer les fréquences des permanences du coach Renov' dans la commune

Calendrier prévisionnel

Mise en place d'une subvention communale pour les particuliers (hors copropriétés) : automne/hiver 2022

Plan de communication sur les aides d'état : début 2023

Augmentation de la fréquence des permanence du coach renov' : 2023

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Coach Renov'

Moyens financiers

Montants actuels de la subvention : entre 5€/m² pour un ravalement sans isolation à 30€/m² pour une isolation non biosourcé avec une résistance thermique >5m².K/W + bonification pour isolant biosourcé de 5€/Plafond par dossier de 9000€.

AXE 1. SE LOGER

Sect. 1

FICHE ACTION N°5

Maintenir la part de logement social de la commune



Contexte

La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs disposait de 874 logements sociaux en 2021 (446 au chef-lieu, 270 aux Arcs dont 88 réservés aux saisonniers, 59 réservés à la SEMCODA et 36 lits en résidence autonome géré par le CCAS). En 2020, la gestion était répartie entre deux organismes : l'OPAC de la Savoie et la SEMCODA. La répartition est largement inégale, l'OPAC de la Savoie détient environ 93% des logements sociaux de la commune.

Il y avait 21% de logements sociaux dans la commune en 2018 contre 9,7% à Alme-La Plagne, 7,7% à Séiez, 16,5% à l'échelle de la CCHT, 14,7% à l'échelle du département et 14,7% à l'échelle nationale. Le parc de logements sociaux de Bourg Saint Maurice - Les Arcs est donc largement supérieur à ceux des communes environnantes. Le SCOT préconise une production moyenne minimum de LLS de 8 à 9 logements par an (18 à 20 pour la CCHT). Il est important de maintenir cette part de logement social en imposant un pourcentage de logement conventionné dans toutes les nouvelles opérations.

L'enjeu prospectif est de considérer l'enveloppe global de logements sociaux en considérant le pôle d'attractivité Bourg Saint Maurice / Séiez.

Objectifs

- . Permettre l'accueil de nouveaux ménages et favoriser l'inclusion et la mixité sociale
- . Proposer une offre de logement adapté à les ménages même les plus fragiles
- . Favoriser et adapter les conventionnements sociaux aux besoins

Calendrier prévisionnel

Intégrer cette action dans la charte « Bien Construire » (action n°1) : printemps 2023

Élément(s) facilitateur(s)

1. Passage de la zone C en zone B1

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Opérateurs sociaux / DDT 73

Moyens financiers

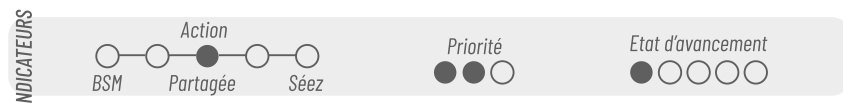
Besoin d'un agent pour le suivi des offres et rédaction des cahiers des charges

FICHE ACTION N°6

Expérimenter le BRS et diversifier les typologie de logement

AXE 1. SE LOGER

Sect. 1/2



Contexte

Le bail réel solidaire (BRS) est un dispositif qui permet de dissocier le foncier du bâti pour faire baisser le prix des logements. Ce dispositif permet de mettre en place un système anti-spéculatif et de favoriser les primo-accédant tout en garantissant que le logement perdure dans l'habitat principal. La mise en place du BRS doit être portée par un Organisme Foncier Solidaire (OFS). Les OFS sont des organismes sans but lucratif qui consacrent tout ou partie de leur activité au logement et aux équipements collectifs. 52 OFS sont agréés à ce jour. Plus de 9 200 logements devraient être livrés en BRS en 2024 (selon les prévisions de l'association Foncier solidaire de France).

Dans le contexte de forte tension immobilière de Bourg Saint Maurice et de Séez, la mise en place du BRS pourrait constituer une réponse à l'amélioration de l'accès au logement. Les deux maires s'accordent sur le potentiel de ce dispositif et souhaitent le tester dans les plus brefs délais dans leur commune.

Objectifs

- . Diversifier de l'offre de logement
- . Proposer un modèle anti-spéculatif et lutter contre le développement de l'habitat secondaire
- . Améliorer l'accès au logement
- . Faciliter l'arrivée de nouveaux ménages

Calendrier prévisionnel

Identification des biens pour l'expérimentation du BRS : début 2023

Mobilisation d'une foncière : suivant projet

Conventionnement avec un OFS : suivant projet

Gestion locative : suivant projet

Élément(s) facilitateur(s)

1. Passage de la zone C en zone B1

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + commune de Séez

OFS / Foncière / Groupements en charge de la révision générale du PLU

Moyens financiers

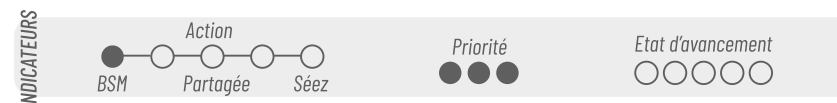
A définir suivant projet

AXE 1. SE LOGER

Sect. 1

FICHE ACTION N°7

Créer du logement pour les jeunes actifs



Contexte

Le besoin en logement saisonnier est avéré depuis plusieurs années pour les besoins de la station de ski et de toutes les activités qui en découlent cependant il se fait, de plus en plus, ressentir dans le chef-lieu. En effet, les renforts saisonniers en poste en vallée (gendarmerie, pompier, hospital, mairie... etc) ont aussi beaucoup de mal à se loger ce qui contribue à la perte d'attractivité pour ces postes.

A l'instar de la réhabilitation des «3 Tignes», la création d'un foyer jeune actif ou d'appartements tremplins pourrait contribuer à la résorption de ce besoin. L'offre proposée aux jeunes actifs doit être accessible et favoriser le roulement. Ce type d'opération d'une trentaine de logements avec un système de loyer évolutif et progressif doit être une clé pour l'aide à l'installation sur le territoire. C'est une solution temporaire proposée aux personnes ayant un revenu modéré.

Objectifs

- . Permettre l'accueil de nouveaux arrivants ou d'actifs saisonniers
- . Favoriser le logement du personnel saisonnier en renfort des services publics (hospital, mairie, ...)
- . Renforcer l'attractivité des postes proposés en vallée

Calendrier prévisionnel

Prise de contact avec les bailleurs sociaux : décembre 2022 / début 2023

Etude de faisabilité / programmation : 2023

MOE : 2024

Travaux : 2025/2026

Élément(s) facilitateur(s)

1. Passage de la zone C en zone B1

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Bailleur social

Moyens financiers

Le budget sera défini en fonction des études de programmation et de faisabilité. Il sera annexé à la convention par avenant si nécessaire.

FICHE ACTION N°8

Réhabiliter la Maison Morin

AXE 1.

SE LOGER

Sect. 2

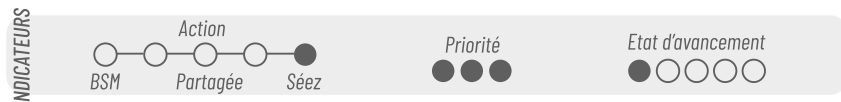
FICHE ACTION N°9

Réhabiliter l'ancienne Poste

AXE 1.

SE LOGER

Sect. 2



Contexte

La « Maison Morin » est aujourd'hui considérée comme une friche urbaine en plein cœur du centre bourg de la commune de Séez. Le bâtiment est insalubre et sous le coup d'un arrêté de mise en péril. Le bâtiment a été intégré dans le projet de diagnostic sécurité de la traversée de Séez. Le projet prévoit une démolition complète de l'immeuble dans le but proposer un espace public de qualité. La désartificialisation est un thème à intégrer dans le travail de conception de ce nouvel espace. La démolition de ce bâtiment en bordure de départementale permet d'ouvrir l'espace urbain et de créer une respiration dans le tissu constitué. Elle participe également à la mise en sécurité des piétons et accroît, de fait, l'attractivité du centre et du linéaire commercial.

Objectifs

- . Améliorer le cadre de vie des habitants en offrant un espace public de qualité
- . Favoriser la sécurité des piétons en apaisant la circulation et en créant des cheminements adaptés
- . Augmenter l'attractivité du centre-bourg en requalifiant les friches urbaines et biens dégradés

Calendrier prévisionnel

Achat bâtiment : 2021
 Achat du bail commercial : 2022 (en cours)
 Etude faisabilité et diagnostic sécurité : 2023/2024
 Démolition et engagement des travaux dans le cadre du diagnostic sécurité : 2024/2025

Elément(s) facilitateur(s)

1. Négociation du bail commercial
2. Obtention de subvention Région et Département

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Séez
 Bureau d'études / Département de la Savoie

Moyens financiers

Le budget sera défini en fonction des études de programmation et de faisabilité. Il sera annexé à la convention par avenant si nécessaire.



Contexte

Le bâtiment de l'ancienne Poste est un bâtiment communal vieillissant situé en plein cœur du centre bourg. Il fonctionnait en suivant, de manière assez classique, un modèle de copropriété. Aujourd'hui, les logements sont insalubres, trop dégradés pour être habités. Le bail de location s'est terminé en juillet 2022, c'est l'opportunité pour la commune d'acheter l'immeuble pour en avoir la maîtrise et développer un projet qualitatif mixte qui reprend le modèle des immeubles du centre bourg à savoir : local commercial en rez-de-chaussée et logement(s) à l'étage.

Objectifs

- . Répondre au besoin de logement
- . Proposer une programmation mixte : des commerces en RDC et des logements en étage

Calendrier prévisionnel

Fin du bail de location du logement : 14 juillet 2022
 Acquisition de la totalité du bâtiment : 2024
 Etude de faisabilité par un promoteur privé : 2024
 MOE et travaux : 2025/2026

Elément(s) facilitateur(s)

1. Portage privé ou bailleur social

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Séez
 Privé ou bailleur social / EPFL

Moyens financiers

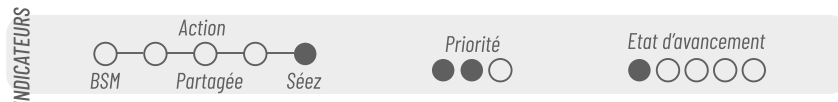
Promoteur privé/bailleur social avec convention
 Pas d'enveloppe budgétaire prévisionnelle actuellement, en attente de l'étude de faisabilité.

FICHE ACTION N°10

Réhabiliter le «Celibatorium»

AXE 1. SE LOGER

Sect. 2



Contexte

Le «Celibatorium» est un bâtiment propriété d'EDF qui avait pour fonction de loger les employés intervenant en Haute-Tarentaise. Depuis plusieurs années, il est inexploité et se dégrade progressivement. D'une surface de plancher de 1 286,10 m², la mairie voit une opportunité de réhabilitation pour répondre au besoin en logement. La requalification des friches urbaines est une des priorités politiques de la commune de Séz. Pour la réalisation de ce projet, elle souhaite s'associer à un bailleur social dans le but d'alléger le portage de l'opération. Dans le but de faciliter l'accès au logement à des ménages ayant des revenus moyens à faibles, un pourcentage de logement permettra d'expérimenter la mise en place de baux réels solidaires (BRS).

Objectifs

- . Répondre au besoin en logement
- . Expérimenter le Bail Réel Solidaire
- . Requalifier les friches urbaines

Calendrier prévisionnel

Etude de faisabilité réalisée par Savoienne habitat : 7 mai 2021

Achat bâtiment : courant 2023

Actualisation des études de programmation et de faisabilité : 2023/2024

MOE et travaux : 2025/2026

Elément(s) facilitateur(s)

1. Portage privé ou bailleur social

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Séz

Savoienne Habitat / EPFL

Moyens financiers

Promoteur privé/bailleur social avec convention

Pas d'enveloppe budgétaire prévisionnelle actuellement, en attente de l'étude de faisabilité

AXE 1. SE LOGER

Sect. 2

FICHE ACTION N°11

Réhabiliter le bâtiment de la pharmacie



Contexte

Le bâtiment de la pharmacie est un bâtiment vieillissant en plein cœur du centre bourg. Actuellement, il est composé d'un local commercial en rez-de-chaussée qui ne répond plus au besoin de l'activité et des logements privés insalubres en étages. Les logements ne peuvent pas être mis en location en l'état. De lourds travaux de rénovations sont à prévoir pour que ce bâtiment puisse être exploité. La volonté politique d'expérimenter le Bail Réel Solidaire sur une partie des logements a été clairement exprimée. La réhabilitation de cet immeuble idéalement situé est l'opportunité de doter la commune de Séz d'une maison de santé. Ce projet répond à deux besoins majeurs en territoire rural : l'accès au logement et l'accès aux soins.

Objectifs

- . Répondre au besoin en logement et expérimenter le Bail Réel Solidaire
- . Proposer une programmation mixte : une maison de santé en RDC et des logements en étage
- . Faciliter l'accès aux soins de santé

Calendrier prévisionnel

Etude de faisabilité et étude d'aménagement du tènement : mai 2021

Estimation du bâtiment par France Domaines : décembre 2022

Achat bâtiment : 2023

Elément(s) facilitateur(s)

1. Portage privé ou bailleur social

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Séz

Savoienne Habitat / EPFL

Moyens financiers

Promoteur privé/bailleur social avec convention

Pas d'enveloppe budgétaire prévisionnelle actuellement, attente de l'étude de faisabilité

FICHE ACTION N°12

Impulser une dynamique autour de l'Habitat Participatif



Contexte

La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs veut impulser une nouvelle dynamique sur son territoire qui a tous les atouts pour incarner une autre manière de vivre à la montagne. Elle est favorable à l'intervention d'une structure experte dans l'étude et la conduite de projets d'habitats participatifs. Familiarisée avec les processus de constitution et de développement de ce type de projets, la structure Unitoit a été sélectionnée pour réaliser cette mission d'accompagnement en tant qu'AMO. Unitoit est une structure savoyarde dont les missions principales sont la promotion et le développement de projets de vivre-ensemble durable en Pays de Savoie. Acteur local formé et reconnu par les réseaux d'experts nationaux et le tissu associatif-citoyens chambérien, Unitoit travaille avec ses partenaires à la démocratisation de l'habitat participatif dans l'objectif de faciliter l'émergence de projets sur territoire.

Objectifs

- . Sensibiliser et informer les habitants
- . Limiter la spéculation foncière et proposer un habitat abordable et permanent sur la commune
- . Maintenir les familles locales sur la commune et attirer des jeunes familles en favorisant la mixité au sein des projets
- . Explorer des montages favorisant la mixité d'usage et la mixité programmatique : habitats intergénérationnels, habitats inclusifs...etc
- . Produire des logements de qualité sur le plan environnemental
- . Contribuer à la mise en place d'un projet d'aménagement global en cohérence avec les objectifs de résilience, de sobriété et de frugalité fixés par la commune
- . Fédérer un groupe de porteurs de projet
- . Accompagner la structuration de ce groupe

Calendrier prévisionnel

Choix d'un AMO : février 2022

Etude préalable et rédaction du projet cadre : formation des services, étude de faisabilité, présentation du projet cadre : mars/novembre 2022

Accompagnement opérationnel : organisation de COPIL, plan de communication, réunion publique, point d'information, ateliers thématiques, constitution d'un collectif : fin 2022/2023

Elément(s) facilitateur(s)

1. Définition des lots du Quartier des Alpins
2. Engagement des habitants pour se structurer en collectif porteur de projet

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Commune de Séez / Unitoit / Groupement en charge de la révision générale du PLU / La Ruchette

Moyens financiers

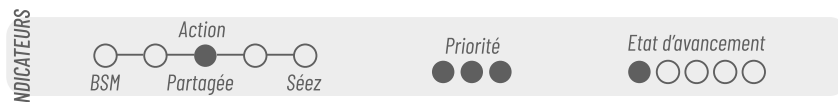
AMO : phase 1 (projet cadre) = 6 120€ HT

Phase 2 (volet opérationnel) = 18 360€ HT

FICHE ACTION N°13

Elaborer et mettre en oeuvre un Plan Local de l'Habitat (PLH)

AXE 1.
SE LOGER
CCHT



Contexte

L'habitat est un sujet clé pour le territoire de Haute-Tarentaise. Les logements sont très chers et insuffisants en termes de quantité et de diversité. Pour appréhender au mieux les besoins des citoyens et l'offre disponible à l'échelle de la communauté de communes, l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) est envisagée. L'inscription de cette volonté dans le Projet de Territoire de la CCHT ne fait que renforcer et asseoir la volonté politique de structurer l'habitat. L'OAP thématique «Habitat» du nouveau PLU de Bourg Saint Maurice - Les Arcs sera le premier pas vers un PLH. Une contribution directe de la commune à la communauté de communes. Le PLH est à ce jour l'outil préssenti mais il pourra être remis en cause et remplacer par un autre outil similaire après étude.

Objectifs

- . Recruter un bureau d'étude spécialisé
- . Etablir un diagnostic habitat à l'échelle de l'intercommunalité
- . Fixer des orientations stratégiques
- . Proposer un plan d'actions

Calendrier prévisionnel

Réflexion amont, préparation du travail, communication et travail partenarial : 2023
Contractualisation d'un bureau d'étude spécialisé (Cahier des charges, marché...) : 2024
Réalisation de la mission (diagnostic, plan d'action, périmètre) : 2024-2025

Elément(s) facilitateur(s)

1. Prise de la compétence Habitat par la CCHT
2. Changement des statuts de la CCHT
3. Recrutement de mission Habitat à la CCHT

Acteurs associés

Porteur de projet : Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT)
Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs / Bureau d'étude / DDT 73

Moyens financiers

Budget prévisionnel pour l'étude : 40 000 € / Besoin d'un co-financement Banque des Territoires

AXE 1.
SE LOGER
CCHT

FICHE ACTION N°14

Développer un argumentaire pour la demande de changement de zone (passage de C à B1)



Contexte

Le dispositif Pinel d'investissement locatif ouvre droit à une réduction d'impôt calculée sur le prix d'achat des logements neufs ou réhabilités pour atteindre les performances techniques du neuf. L'avantage fiscal est réservé aux logements construits dans des zones présentant un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements à savoir depuis 2020, seules 3 zones (Abis, A et B1) sont éligibles à la loi Pinel. La zone C a été exclue du dispositif en 2017 et la zone B2 n'est plus éligible depuis le 1er janvier 2020. Pour rappel, le zonage Pinel détermine :

- . le revenu maximum pour avoir droit à un logement social (HLM) ;
- . le revenu maximum pour avoir droit au prêt à taux zéro (PTZ) ou au prêt d'accession sociale (PAS) ;
- . pour un bailleur (bail d'habitation), le droit à une réduction d'impôt et les plafonds des loyers ;
- . pour le bailleur d'un logement conventionné avec l'Anah : le droit à une déduction fiscale sur les revenus fonciers, le revenu maximum du futur locataire, le loyer initial maximum.

Aujourd'hui, la Commune de Bourg Saint Maurice est classé en zone C ce qui ne semble pas correspondre à la situation de tension immobilière avérée.

Objectifs

- . Abaisser les plafonds appliqués aux logements sociaux
- . Débloquer les différentes actions dont les confitions de réalisation sont liées au changement de zone

Calendrier prévisionnel

- . Réflexion en interne et rédaction/constitution du dossier: début 2023
- . Envoi d'un dossier argumenté : mai 2023

Elément(s) facilitateur(s)

1. Acceptation politique

Acteurs associés

Porteur de projet : Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT)
Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs / DDT73

Moyens financiers

Mobilisation des services de la CCHT et de la commune de Bourg Saint Maurice

FICHE ACTION N°15

Revoir l'UTN Belvédère

AXE 1. SE LOGER

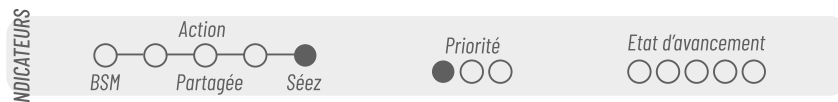
Sect. 2

AXE 2. BOUGER

CCHT

FICHE ACTION N°1

Proposer une réflexion sur la mobilité décarbonée via la création d'un ascenseur valléen



Contexte

La commune de Séez, est en révision générale de son PLU depuis 2017. L'UTN Belvédère inscrite au SCOT Tarentaise Vanoise impose la création d'un projet à l'extérieur du chef-lieu, sur les hauteurs de la commune vers Montvalezan. Dans le but de repositionner l'UTN en fond de vallée en cohérence avec la volonté de diversification touristique et de valorisation de la vallée, une modification du SCOT doit être argumentée. Pour cela, la commune de Séez s'est dotée d'un AMO spécialisé dans le tourisme. Un nouveau positionnement touristique sera développé et mis en oeuvre opérationnellement.

Objectifs

- . Créer de l'habitat touristique en vallée
- . Valoriser la vallée et l'écosystème économique

Calendrier prévisionnel

- . Réalisation de l'étude de positionnement touristique
- . Modification de l'UTN inscrit dans le SCOT et inscription de l'UTN en fond de vallée : 2023/2024
- . Approbation de la révision générale du PLU : 2024
- . Mise en cohérence des documents d'urbanisme et de la feuille de route générale : 2024

Élément(s) facilitateur(s)

1. Co-financement de la Banque des Territoires
2. Modification du SCOT Tarentaise-Vanoise

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Séez

Association du Pays Tarentaise Vanoise (APT) / Groupement en charge de la révision générale du PLU
Bureau d'études spécialisé

Moyens financiers

Cout de l'AMO : 5 312 € HT co-financé à hauteur de 50% par la Banque des Territoires



Contexte

La Commune Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT) porte un projet de liaison vallée/station intégrant un ascenseur valléen qui aura pour but de relier Bourg Saint Maurice -- Les Arcs à La Rosière en passant par Séez. Ce projet est l'occasion de mener une réflexion plus globale sur la mobilité en incluant notamment la thématique du lien vallée/station, des parkings relais, du pôle multimodal de Bourg Saint Maurice dans le but d'aller vers une mobilité décarbonée.

Pour la CCHT, la mobilité est un enjeu majeur du projet de territoire portée notamment par la volonté politique de réduire l'impact carbone. Selon Mountain Riders, organisme de labellisation Flocon Vert, « 57% des émissions de gaz à effet de serre d'une station de montagne sont liées au transport des vacanciers depuis leur lieu de résidence jusqu'à la station ».

Même si l'idée de cet ascenseur valléen n'est pas nouvelle (cf. §3.5. du SCOT), les objectifs sont désormais tournés vers la nécessité d'une transition écologique de la montagne et l'amélioration du cadre de vie que ce soit pour les habitants à l'année ou les touristes.

Ce projet d'ascenseur valléen porté par la Communauté de Communes de Haute Tarentaise se projet nécessitera un lien direct avec les trois communes concernées. Les modalités de connexions devront s'adapter aux spécificités et contraintes de chaque commune et répondre aux besoins identifiés.

La CCHT est lauréate de l'AMI Avenir Montagne Mobilité. Un AMO sera choisi dans les mois à venir. Il mènera une large étude pré-opérationnelle en vue du recrutement d'une équipe pluridisciplinaire de MOE.

Son implantation à Bourg Saint Maurice donnera l'opportunité de réflexion pour la structuration d'un réel pôle multimodal : point d'accès à toute la haute vallée de la Tarentaise et ses stations, à savoir La Rosière, Les Arcs, Tignes et Val d'Isère. Il s'agit de donner une cohérence et une complémentarité à toutes les infrastructures présentes : gare TGV de Bourg-Saint-Maurice qui relie la Haute-Tarentaise aux capitales européennes de Paris, Bruxelles, Amsterdam et Londres, gare routière, service de taxi et VTC, funiculaire BSM-Les Arcs ; et à venir : parking relais, plateforme de covoiturage à l'année (en lien direct avec Mov'ici) ... etc

Objectifs

- . Réfléchir de manière globale sur les mobilités décarbonées en montagne
- . Connecter le fond de vallée aux stations

AXE 2. BOUGER

Sect. 1/2
CCHT

FICHE ACTION N°2 Etendre le parcours de la Ronde

- . Inciter les visiteurs à venir en train ou de stationner leurs véhicules en fond de vallée
- . Organiser le stationnement des bus de tour opérateur en fond de vallée
- . Améliorer l'accessibilité de la liaison gare – funiculaire

Calendrier prévisionnel

Réponse à l'AMI Avenir Montagne Mobilité : 2022

Recrutement d'un AMO ayant pour mission l'accompagnement à l'élaboration de la stratégie globale et à l'animation de la démarche, la réalisation des études préalables et propositions de scénarios, la réalisation des études de définition et de programmation des équipements, la faisabilité juridico-financière, l'assistance à l'adaptation des documents d'urbanisme ainsi que l'accompagnement à la réalisation des études opérationnelles. : fin 2022/2023

Recrutement d'une MOE pour la réalisation des études opérationnelles : 2024

Réalisation du projet : 2025-2028

Élément(s) facilitateur(s)

1. Portage politique et pilotage partagé

Acteurs associés

Porteur de projet : Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT)

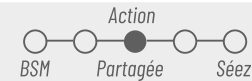
Commune de Bourg Saint Maurice - les Arcs / Commune de Montvalezan - La Rosière / Commune de Séez / Région Auvergne - Rhône Alpes / Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) / Agence Alpine des Territoires (AGATE) / Prestataires privés dont AMO et MOE

Moyens financiers

Subvention de l'AMI Avenir Montagne mobilités = 200 000€ soit 50% de l'étude

Le budget en investissement sera défini en fonction des études menées par l'AMO et le groupement sélectionné. Il sera annexé à la convention par avenant si nécessaire.

INDICATEURS



Priorité



Etat d'avancement



Contexte

L'existence du pôle d'attractivité Bourg Saint Maurice / Séez passe avant tout par la mobilité. Développer un transport en commun partagé est une priorité politique et le point de départ de la coopération territoriale nécessaire à l'identification de ce pôle. A Bourg Saint Maurice, le service de la Ronde est opéré par Transdev' et mis à disposition des usagers gratuitement. Il y a x véhicules en services pour effectuer 2 circuits et x rotations/jours. A Séez, un service de navette saisonnier est mis en place l'hiver et l'été. La navette relie notamment le centre-bourg aux érudets. En quelques chiffres, la Ronde à Bourg Saint Maurice, c'est deux rotations en simultané, environ 160km/jour et 4 000 utilisateurs/semaine.

Objectifs

- . Proposer un service partagé et commun aux deux communes
- . Passer d'un navette diesel à service propre (électrique ou hydrogène)
- . Augmenter la fréquence des passages et revoir le tracé général
- . Proposer une alternative efficace à la voiture en général et à l'autosolisme
- . Conserver la gratuité du service
- . Proposer un abri pour les arrêts structurants + signalétique (temps restant)
- . Intégrer un arrêt au Pole d'Echnage Multimodal (fiche action n°8)

Calendrier prévisionnel

- . Réunion des services techniques des deux communes et de la CCHT
- . Conventionnement avec la Région
- . Ouverture d'un marché et choix d'un prestataires
- . Mise en service : septembre 2023

Élément(s) facilitateur(s)

1. Conventionnement avec la Région

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + commune de Séez

Prestataire extérieur sous contrat (actuellement Transdev')

Commission Mobilité de la CCHT + chargé de mission accessibilité CCHT/ Région Auvergne - Rhône

Alpes / groupe de travail Mobilité

Moyens financiers

Actuellement, le budget de fonctionnement de la Ronde est de 1000€/jour pris le budget de la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs. Le financement de la commune de Séez sera au prorata des km parcourus dans la commune.

AXE 2. BOUGER

Sect. 1/2

FICHE ACTION N°3

Améliorer la circulation cyclable

INDICATEURS



Priorité



Etat d'avancement



Contexte

L'usage du vélo pour les déplacements quotidiens est en augmentation à Bourg Saint Maurice. Les pistes cyclables doivent permettre aux cyclistes des itinéraires sécurisés et pertinents en terme de rapport distance/temps. La pratique du vélo au quotidien, outre son avantage environnemental, s'accompagne d'une recherche de facilité et de rapidité par rapport à l'utilisation de la voiture. La qualité de l'aménagement urbain est donc directement liée aux nombres d'utilisateurs.

Une réflexion sur le rééquilibrage des usages dans l'espace public est déjà en cours dans la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs et plus particulièrement dans le chef-lieu. Cette action n°3 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Mobilités du chef-lieu de Bourg Saint Maurice. L'aménagement progressif des circulations cyclables sera prévu en parallèle des travaux de voirie (à savoir pour Bourg Saint Maurice : Lidle/rond point de la gare (2023), avenue du stade phase 1 (2024), avenue du stade phase 2 (2025), Place de la Gare (2026). Il devra y avoir une complémentarité dans la réflexion des circulations cyclables et du parcours de la Ronde (fiche action n°2).

Objectifs

- . Rééquilibrage des usages et apaisement de la circulation
- . Favoriser le vélo comme transport quotidien et améliorer la sécurité particulièrement des enfants
- . Proposer des parcours favorisant l'usage du vélo à celui de la voiture (sens de circulation, voie dédiée, ...etc)
- . Favoriser la traversée de bourg

Calendrier prévisionnel

- . Réflexion du groupe de travail Mobilité sur la base du Schéma Directeur des Mobilités : en cours
- . Arbitrage et chiffrage
- . Travaux sur la voirie

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + CCHT
Cerema

Moyens financiers

Le budget sera défini en fonction des études de programmation et de faisabilité. Il sera annexé à la convention par avenant si nécessaire. Possibilité de demander une subvention du Plan Vélo.

FICHE ACTION N°4

Faciliter l'accessibilité piéton et la marchabilité du centre-bourg

AXE 2. BOUGER

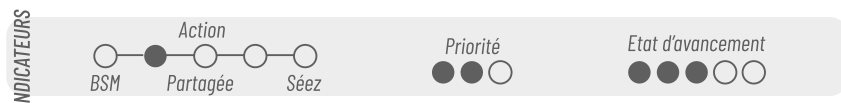
Sect. 1

AXE 2. BOUGER

Sect. 1/2

FICHE ACTION N°5

Valoriser les sentiers existants (connexion BSM-Séez)



Contexte

La marchabilité du centre-bourg est une composante essentielle de l'attractivité. Elle est définie comme « la capacité d'un milieu de vie à offrir des opportunités accessibles à pied » (Raulin et al., 2016; Vale et al., 2015) et elle permet d'« évaluer le degré de sécurité, d'esthétisme et d'intérêt que possède un itinéraire piéton ». Ce concept permet d'aborder plusieurs thèmes transversaux comme la santé en favorisant la marche quotidienne, l'économie via l'attractivité commerciale et immobilière, l'écologie (zéro émission), la sécurité (prévention des conflits d'usages), l'accessibilité des plus vulnérables et également l'intermodalité.

A Bourg Saint Maurice, les mobilités actives et en particulier la place du piéton sont au cœur de toutes les réflexions sur l'aménagement urbain et le développement territorial.

Ce projet (comme l'action n°3 de l'axe 2) s'inscrit pleinement dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Mobilités.

Objectifs

- . Rééquilibrage des usages et apaisement de la circulation
- . Favoriser le vélo comme transport quotidien
- . Améliorer la sécurité des piétons en général et porter une attention particulière à l'accessibilité pour les personnes âgées, les poussettes, les personnes à mobilité réduite.

Calendrier prévisionnel

- . élaboration du Schéma Directeur des Mobilités : août 2022
- . Réflexion du groupe de travail Mobilité : fin 2022
- . Arbitrage et chiffrage : mars 2023
- . Travaux sur la voirie : phasage par secteurs 2023-2026

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + CCHT
CEREMA / DDT 73

Moyens financiers

Le budget sera défini en fonction du schéma directeur des espaces publics réalisé dans le cadre de la révision générale du PLU de Bourg Saint Maurice - Les Arcs. Il sera annexé à la convention par avenant si nécessaire.



Contexte

La liaison pédestre entre les deux centres bourg Séez et Bourg Saint-Maurice est un élément essentiel de mobilité. Les deux communes ont à cœur de valoriser les mobilités douces sur les liaisons entre les deux communes, notamment au travers des sentiers existants. Il y a également une possibilité de valorisation touristique (borne armoriée, patrimoine industriel, lecture de paysage, vue sur le chatelard, patrimoine militaire) autour de ces sentiers. Il y aurait la possibilité de travailler sur l'ancien chemin passant par la centrale de Malgovert en associant EDF dans le but de proposer une alternative à la voie verte en pied de versant ubac.

Cette action est encore à l'état d'idée, il conviendra de la définir plus finement et d'enrichir la fiche action si nécessaire.

Objectifs

- . Permettre une meilleure connexion douce entre les deux bourgs
- . Eviter les grands axes routiers
- . Favoriser les déplacements doux au quotidien et identifier une véritable liaison piétonne fonctionnelle
- . Valoriser l'intérêt touristique
- . Communiquer et présenter l'itinéraire (Office de Tourisme et mairies)

Calendrier prévisionnel

- . Identification du trajet
- . Création du plan de communication et du support : printemps 2023

Élément(s) facilitateur(s)

1. Négociation avec EDF

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + commune de Séez
AB Tourisme / EDF / DRAC / CCHT

Moyens financiers

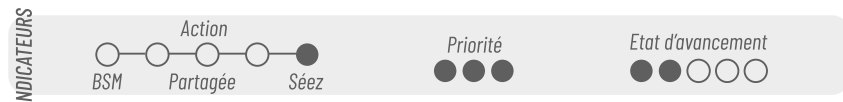
Le budget sera défini en fonction du projet. Il sera annexé à la convention par avenant si nécessaire.

FICHE ACTION N°6

Sécuriser la traversée du centre-bourg

AXE 2. BOUGER

Sect. 2



Contexte

La D1090 est l'unique route d'accès aux différentes stations après Bourg Saint Maurice. Le flux est conséquent en saison alimenté par les voitures, les poids lourds, les différents bus. La traversée des communes de Bourg Saint Maurice et particulièrement de Séez pose des problèmes de sécurité notamment pour les piétons. La volonté politique partagée entre les deux communes est de mener un travail sur l'apaisement de la circulation. Cette action participe directement à l'amélioration du cadre de vie des habitants permanents.

La commune de Séez a engagé un travail sur la voirie pour la sécurisation de sa traversée. Cet intervention lourde est découpée en plusieurs phases.

Objectifs

- . Apaiser le trafic routier
- . Améliorer la sécurité des piétons en général et porter une attention particulière à l'accessibilité pour les personnes âgées, les poussettes, les personnes à mobilité réduite
- . Améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité commerciale

Calendrier prévisionnel

- . Etudes préalables : 2022
- . Travaux phasés : 2023/2025

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Séez

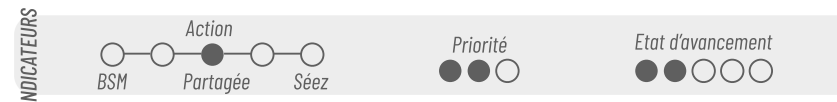
Département de la Savoie

Moyens financiers

Le budget est défini par phase et financé sur fonds propre de la commune.

AXE 2. BOUGER

Sect. 1/2



Contexte

Dans la continuité de la réflexion globale sur la signalétique, la mise en valeur des poches de stationnement en centre bourg était nécessaire. L'actuel Parking du Centre est sous-utilisé bien que très proche de l'hypercentre. Un problème de lisibilité pour l'utilisateur a été identifié. Renommer les différentes poches de stationnements permet de mettre en avant la proximité de l'équipement avec le centre. L'idée est de se référer à la dénomination classique utilisée en milieu urbain, à savoir P1, P2, P3...etc. Cette action sera intégrée à l'action plus globale définie dans la fiche action n°3 de l'axe 3).

Objectifs

- . Rendre les parkings payants plus attractifs
- . Favoriser le parcours piéton en centre-ville
- . Désengorger les linéaires de stationnements de l'hypercentre
- . Limiter les voiture-tampons en centre-ville

Calendrier prévisionnel

- . Définition de la stratégie et choix des nouveaux noms / changement des panneaux : 2022
- . Définition d'une nouvelle politique tarifaire : 2023

Élément(s) facilitateur(s)

1. Coordination avec le projet d'homogénéisation de la signalétique

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Gestionnaire des parkings (SAGS pour Bourg Saint Maurice) / Groupement en charge de la révision générale du PLU de Bourg saint Maurice - Les Arcs / BE spécialisé

Moyens financiers

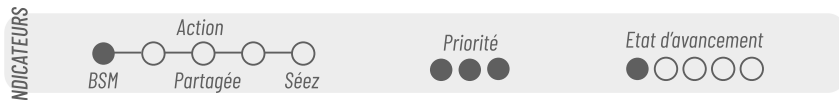
Le budget sera défini en fonction des études et projets proposés. Il sera annexé à la convention par avenant si nécessaire.

FICHE ACTION N°8

Restructurer le parvis de la gare et créer un pôle d'échange multimodal (PEM)

AXE 2. BOUGER

Sect. 1
CCHT



Contexte

Le projet est à l'initiative de SNCF - gare & connexion qui a associé la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs, la région Auvergne Rhône-Alpes, le département de la Savoie et la Communauté de Communes Haute Tarentaise. La volonté de retravailler le parvis s'intègre dans une réflexion plus globale de structuration d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM). A long termes, le PEM pourrait accueillir le départ de l'ascenseur valléen (Bourg Saint Maurice - Séze - La Rosière).

Le PEM prend en compte la restructuration de l'espace visiteur de la gare SNCF ainsi que les espaces extérieurs associés tels que le parvis et le parking actuel, la restructuration de la gare routière, la réservation d'un emplacement pour le départ de la liaison cablée, la section de la route départementale en face de la gare, l'aire réservée aux taxis, les connexions avec le centre-bourg, les marais et le funiculaire. La programmation de cet espace devra prendre en compte les nouveaux usages liés à la mobilité : covoiturage, service de transport à la demande, parking relais pour les trajets pendulaires et l'irrigation des autres stations de Haute-Tarentaise...etc

Les réflexions sur la programmation et l'aménagement seront enrichies par le travail d'un groupe d'étudiantes de master 2 Géographie et Aménagement en Montagne de l'Université Savoie Mont-Blanc avec laquelle la commune a une convention pour la réalisation d'une étude sur le quartier de la gare (de septembre 2022 à février 2023).

Objectifs

- . Doter la commune d'un pôle multimodal pour affirmer la polarité et le rôle de centralité
- . Apporter une réflexion globale sur le quartier de la Gare
- . Améliorer la connexion de l'axe hyper-centre, gare, marais
- . Réfléchir à l'interconnexion des modes de transport
- . Faciliter le parcours client
- . Faciliter l'accès aux mobilités douces

Calendrier prévisionnel

- . Suppression des algècos et création d'une marquise pour les besoins de l'Eurostar : novembre 2023
- . Conventionnement SNCF, AURA, commune : sept. 2022-mars 2023
- . Etude de programmation et études préalables : 2023
- . MOE : 2024
- . Réalisation : 2024-2025

Elément(s) facilitateur(s)

1. Bonne coordination des différents acteurs et besoins/enjeux associés

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + Communauté de Communes de Haute Tarentaise

SNCF - gare & connexion / Région AURA / Département de la Savoie / Groupement en charge de la révision générale du PLU / Etudiantes master GAM (USMB)

Moyens financiers

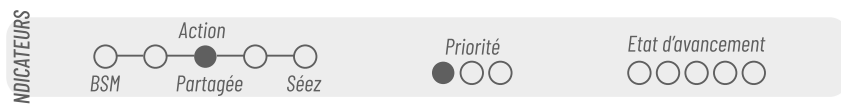
Le budget sera défini en fonction des études de programmation et de faisabilité. Il sera annexé à la convention par avenant si nécessaire.

FICHE ACTION N°1

Connecter les deux bourgs PVD

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1/2



Contexte

Historiquement Bourg saint Maurice - Les Arcs et Séez n'ont pas l'habitude de travailler ensemble ou de porter des projets communs. Le programme PVD est l'opportunité d'amorcer et de consolider une coopération territoriale naissante. Cette action n'est à ce jour pas mature et fera l'objet d'un approfondissement dans le but de préciser cette fiche action. L'objectif commun est de connecter physiquement mais aussi mentalement les deux bourgs dans le but de révéler le pôle d'attractivité. Les résultats de l'Atelier Hors les Murs (fiche action n°9 axe 4) réalisé en octobre 2022 a permis d'ouvrir la réflexion, la finalisation des travaux des étudiants sera la base de travail pour l'enrichissement de ce projet.

Objectifs

- . Marquer le pôle d'attractivité identifié au SCOT
- . Renforcer la coopération territoriale
- . Faciliter la réalisation de projet partagé et co-piloté

Calendrier prévisionnel

A définir selon projet

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + commune de Séez

Moyens financiers

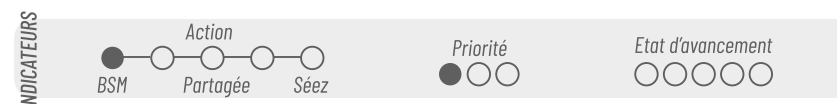
Le budget sera défini en fonction du projet suite à la phase de maturation. Il sera annexé à la convention par avenant si nécessaire.

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1

FICHE ACTION N°2

Créer une boutique éphémère «tremplin»



Contexte

Les actions sur le commerce sont indispensables à la revitalisation des centre-bourg. Le dispositif boutique éphémère offre aux porteurs de projet un loyer préférentiel auquel s'ajoute des services - banque, assurance, comptabilité - gratuits ou à tarifs réduits. Le principe des boutiques éphémères est assez simple, les porteurs de projet ont l'opportunité de tester leur activité pendant quelques mois en échange d'un loyer préférentiel. Des locaux ouverts avec des offres commerciales attrayantes valorisent les biens qui se déprécient et plus généralement améliore l'attractivité du secteur. La boutique doit avoir une identité propre avec une offre complémentaire de celle des commerces existants. Le dispositif «Boîte à commerce » proposé par la CCI de Savoie semble correspondre parfaitement aux objectifs de cette action.

Objectifs

- . Occuper un local vacant de la rue piétonne
- . Accompagner l'installation de nouveau commerce et compléter l'offre existante
- . Soutenir l'économie de proximité
- . Valoriser l'image du centre-bourg et favoriser le dynamisme économique et entrepreneurial

Calendrier prévisionnel

- . Identification du local commercial vacant à occuper : 2023
- . Communication sur le dispositif : fin 2023
- . Prospective et échange avec les porteurs de projets : 2024
- . Installation de la boutique et signature du bail : 2024

Élément(s) facilitateur(s)

1. Négociation avec les propriétaires du local commercial

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

CCI de Savoie / porteur de projet privé

Moyens financiers

Le budget sera défini en fonction de la négociation avec les propriétaires et affiné durant l'année 2023.

Mobilisation du dispositif « Boîte à commerce » de la CCI de Savoie

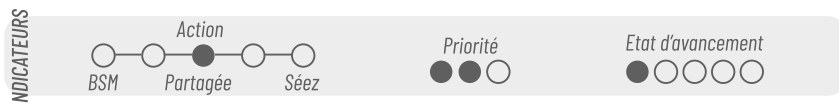
Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20221219-2022-010-005-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

FICHE ACTION N°3

Homogénéiser la signalétique entre les deux communes PVD

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1/2



Contexte

Le constat fait par les deux communes est un manque de clarté dans la signalétique actuelle. La volonté politique énoncée est celle de mettre en place un design commun pour la signalétique verticale dans le but d'homogénéiser les deux communes. La mutualisation de la réflexion permet une économie de moyen et plus de sobriété dans un territoire partagé.

Bourg Saint Maurice - Les Arcs a pris la décision de travailler de manière globale sur l'intégralité de la commune en prenant en compte le chef-lieu, les hameaux et la station pour une refonte totale de la signalétique. Cette étude ambitieuse ainsi que la mise en oeuvre seront très certainement phasée dans le temps. La réflexion devra prendre en compte les panneau d'entrée de ville, les bi-mâts, le fléchage des équipements majeurs et les différentes mobilités : funiculaire, train, vélo, marche...etc.

Objectifs

- . Réfléchir de manière globale et cohérente la signalétique
- . Mettre en avant une identité forte
- . Valoriser le territoire et les acteurs économiques
- . panneau d'entrée de ville
- . bi-mât
- . fléchage équipements majeurs + funi

Calendrier prévisionnel

- . Ecriture du cahier des charges de l'étude et sélection du bureau d'études : 2023
- . Etude et proposition : 2023/2024
- . Réalisation et mise en oeuvre : 2025

Elément(s) facilitateur(s)

1. Coordination des deux communes

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + commune de Séez

Moyens financiers

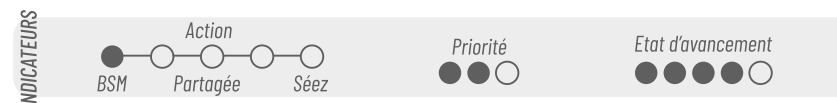
40 000€ prévu par Bourg Saint Maurice - Les Arcs sur le budget 2023 pour l'étude

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1

FICHE ACTION N°4

Tracer une signalétique au sol complémentaire aux systèmes d'informations classiques



Contexte

A Bourg Saint Maurice, le constat d'un défaut de signalétique a été fait. Les panneaux « bimâts » sont trop nombreux et pas totalement à jour ce qui crée une confusion pour les usagers.

Des propositions culturelles nouvelles ont été installées dans l'espace public et ne bénéficient pas d'une signalétique spécifique, à savoir plusieurs fresques de street art et une exposition photographique.

Le projet doit se déployer autour de trois thèmes à valoriser : la culture, les commerces/restaurants et l'outdoor. Une signalétique complémentaire aux systèmes d'informations existants sera mise en place pour répondre aux différents objectifs. Cette signalétique a été conçue par un groupe de travail composé d'élus et de techniciens de différents domaines : pôle développement du territoire, culture, communication, voirie. Le choix s'est porté sur une signalétique au sol fonctionnant avec des pictogramme et des temps de marche jusqu'aux différents lieux.

Bourg Saint Maurice a déployé le dispositif pour le tester durant la période estivale 2022. Il fera l'objet d'un suivi et d'une analyse dans le but d'être améliorer et éventuellement d'être déployé sur d'autres secteurs.

Objectifs

- . Favoriser le parcours piéton dans le centre-bourg pour les habitants à l'année et les touristes
- . Développer l'attractivité et l'animation
- . Valoriser les atouts existants (proximité des stationnements, écosystème commerçant, initiatives culturelles...)

Calendrier prévisionnel

- . Création d'un groupe de travail : décembre 2021/janvier 2022
- . Définition des besoins : janvier/février 2022
- . Création du projet : février/juin 2022
- . Contractualisation avec une entreprise : mai 2022
- . Traçage : juillet 2022
- . Communication et information via l'Office de Tourisme, les réseaux, le bulletin municipal... : printemps/été 2022
- . Suivi et évaluation : automne 2022
- . Suite du projet : amélioration, nouveau déploiement : 2023

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1/2

FICHE ACTION N°5

Désartificialiser/désimperméabiliser
le centre-bourg

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs
Prestataire privé / Office de Tourisme

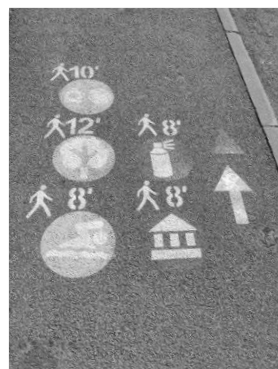
Moyens financiers

Réalisation juillet 2022 : 22 000 € TTC

Réalisation en juillet 2022 (à Bourg Saint Maurice)



Départ des lignes depuis le Funiculaire



Pictogrammes ponctuels



Pictogrammes ponctuels sur les dalles en pierre de l'hypercentre



Lignes devant la Poste



Départ des lignes depuis la Gare

INDICATEURS



Priorité

Etat d'avancement

Contexte

L'artificialisation des sols est aujourd'hui une préoccupation des pouvoirs publics, aussi bien à l'échelon national que local. La renaturation et la désimperméabilisation des sols urbains ont de nombreux avantages : outre l'amélioration du cadre de vie, elles permettent de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisent la biodiversité et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur. Cette action qui traduit plus une volonté politique qu'un projet identifié sera déclinée dans chaque projet d'espace public quand cela sera possible à compter de la signature de la présente convention.

Objectifs

- . Lutter contre les îlots de chaleur
- . Créer des points d'infiltration et soulager le réseau EP
- . Réintroduire du végétal et recréer un maillage type trame verte dans le bourg
- . Améliorer le cadre de vie de l'hypercentre et favoriser la fréquentation piétonne

Calendrier prévisionnel

- . Identification des espaces à désartificialiser (espace public, cour de l'école du Centre, parking du centre, place de la Mairie de Bourg Saint Maurice, maison Morin à Séez ...)
- . Définition des projets
- . Réalisation en régie (dépose du revêtement et plantation)

Elément(s) facilitateur(s)

1. Intégration systématique de la réflexion sur chaque projet d'espace public

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs / Séez

Moyens financiers

Budget à définir en fonction des projets, au cas par cas

FICHE ACTION N°6

Créer un équipement public/privé à programmation mixte (type tiers-lieu)

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1

INDICATEURS



Priorité
● ● ●

Etat d'avancement
○ ○ ○ ○ ○

Contexte

Le Quartier des Alpes est idéalement situé en entrée de ville et offre un terrain de jeu pertinent, pour expérimenter et développer des complémentarités avec l'hyper-centre et les autres secteurs stratégiques. En 2020, la nouvelle équipe municipale, consciente du potentiel de ce quartier, fait mûrir un projet cohérent et ambitieux qui s'intègre dans des stratégies de développement vertueux, axées sur le triptyque « Habiter, Travailler et Vivre la montagne », en écho au projet de territoire lancé en octobre 2021.

Il s'agit également de saisir l'opportunité d'un bâtiment neuf qui puisse être adapté et adaptable aux nouvelles façons de travailler et d'entreprendre, être à la fois modulable et mutualisable. Il est à la fois une vitrine des dynamiques qui agitent la Haute Tarentaise et la porte d'entrée pour tout nouveau porteur de projet. Il est également un espace de vie et un espace de travail dédié à l'entrepreneuriat, l'innovation sociale, au monde associatif, au milieu de créatif, aux entreprises de la montagne. Il met à disposition des zones de travail individuelles et collectives, des lieux pour la formation et offre des services connexes (pépinière d'entreprise action n°7 axe 3, logement jeune actif voir fiche action n°7 axe 1...etc).

Les éléments de pré-programmation exposés ci-après sont prévisionnels. Ils seront détaillés et approfondis par une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage qui sera réalisée dans l'année 2023. Le bureau d'étude retenu devra réaliser un benchmark de tiers-lieu et de bonnes pratiques associés. Il accompagnera la collectivité sur la définition de la programmation en lien avec les socioprofessionnels du territoire. Il aura également un rôle de conseil pour le choix du montage juridique et financier.

Dans le programme d'aménagement du futur quartier Alpin, il est prévu une réserve foncière pour la création d'un espace mixte public/privé d'environ 3200 m². Les éléments de pré-programmation identifiés à ce jour sont les suivants :

. Campus connecté (environ 250m²) : salles de travail équipés d'ordinateur, imprimante...etc, salle de réunion, espace convivial

. Espace culturel et associatif (environ 250 m²)

. Maison des associations et maison des projets

. Service à la population : aides à la parentalité, conciliateur juridique, aide à la rédaction de document administratif et conseil, point d'information, planning familial, accueil du SESSAD etc...

. Salle d'exposition artistique : photographie, peinture, sculpture etc... (environ 150m²). Cet espace sera conçu de manière modulable afin de pouvoir accueillir d'autres usages tels que des salles de réunion, réceptions, etc.)

. Amphithéâtre/agora pour séminaires, campus connecté ou/et conseil communautaire et conseil citoyens – mais aussi pourquoi pas une place ouverte aux gens pour débattre, parler, inventer, partager !

. Espace jeune (complémentaire à l'espace actuel) à étudier suivant opportunités et besoins

. Atelier d'artistes (en lien avec la préfiguration de la friche culturelle et solidaire)

. En fonction des retours de la phase d'identification des besoins, la création d'un lieu dédié au son et à l'image, complémentaire aux autres dynamiques existantes (campus connecté, BTS audiovisuel à venir au lycée, festivals existants (Xplore Alpes Festival, Festival de Film des Arcs, concert de musique classique des Arcs, ...etc) sera étudié.

. Lieu pour accueillir le musée numérique local (Microfolie). La microfolie sera dans un premier temps installé dans la friche culturelle et solidaire puis prendra place dans le tiers-lieu

. Lot tertiaire public/professionnel

. Espace de Coworking, salle de réunion et conférences

. Une étude de marché sera réalisée pour étudier la pertinence de créer une pépinière/incubateur d'entreprises (voir fiche action n°7, axe 3)

. Plateaux de bureaux du siège CCHT : 900 à 1200m² avec une salle de conseil communautaire (à mutualiser avec le reste du bâtiment)

. Accueil du public

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1

FICHE ACTION N°7

Créer une pépinière d'entreprise

- . Bureaux & salles de réunions diverses
- . Dans le but de valoriser la vie sociale du quartier, un espace café et restauration complémentaire à l'offre du BC7
- . Espace de co living ou de résidence jeune actifs (voir fiche action n°7, axe 1)

Objectifs

- . Développer une programmation hybride répondant aux besoins de la Haute-Tarentaise
- . Valoriser le tissu économique et l'entrepreneuriat en attirant de nouveaux professionnels
- . Diversifier l'offre culturelle et améliorer l'accès aux soins en utilisant les outils numériques

Calendrier prévisionnel

Rédaction du cahier des charges et recrutement d'un AMO : 2023
Etudes de faisabilité et de programmation : 2023
Concours architectural : 2024
Première pierre : 2025

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Communauté de Communes de Haute-Tarentaise / Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise / Bureaux d'Etudes spécialisés / Architectes

Moyens financiers

Le budget sera précisé suite à la mission d'AMO qui sera réalisée en 2023. Il sera annexé à la convention par avenant si nécessaire. A ce jour le budget prévu en investissement est de l'ordre de 10 millions d'euros avec une participation de la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs à hauteur de 1.5 millions d'euros. La participation de la CCHT est à définir selon la programmation définie.

INDICATEURS

Action
BSM Partagé Séez

Priorité
● ● ○

Etat d'avancement
● ○ ○ ○ ○

Contexte

Le projet est associé à la fiche action n°6 de l'axe 3 : Créer un équipement public/privé à programmation mixte (type tiers-lieu). Elle sera complétée en parallèle de la définition du projet.

Objectifs

- . Favoriser l'entrepreneuriat, la mise en réseau et le développement de filières d'avenir pour la montagne
- . Faciliter l'installation de start-up et entrepreneur en Haute-Tarentaise

Calendrier prévisionnel

A préciser en lien avec la fiche action n°6 de l'axe 3
Inscription de l'action dans cahier des charges du tiers-lieu : 2023
Etudes de faisabilité : 2023
Communication / recherche des porteurs de projet : 2024/2025
Installation : 2026

Elément(s) facilitateur(s)

1. Approfondir la réflexion et définir en détail le projet

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs
CCHT / CCI

Moyens financiers

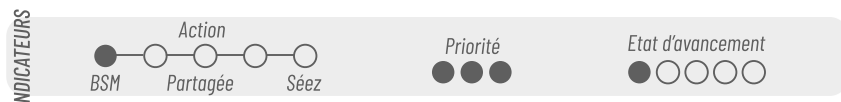
Le budget sera défini en fonction du projet suite à la phase de maturation. Il sera annexé à la convention par avenant si nécessaire.

FICHE ACTION N°8

Lutter contre la vacance commerciale et déployer une stratégie foncière cohérente

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1



Contexte

Actuellement, une initiative de création de foncière de redynamisation commerciale est portée par l'EPFL de Savoie. Cette volonté vient d'un double constat, d'abord d'un besoin au niveau des territoires d'avoir un outil de lutte contre la vacance commerciale avérée dans les centres-villes, d'autre part d'une limite dans l'action de l'EPFL Savoie. Les communes invitées à participer sont principalement des communes Petites Villes de Demain. Depuis des années, l'OPAC acquiert des locaux d'activités, aujourd'hui il en détient près de 150. La foncière et l'OPAC seront donc complémentaires dans le cas où il y a nécessité d'acquérir des logements en étages et des commerces en RDC. L'achat des locaux commerciaux par la foncière permettrait de remettre des locaux innocupés depuis longtemps dans le circuit de la location. Des baux de courte durée avec des loyers bas permettant la relance d'une activité commerciale jusqu'à pérennisation seront dressés. A Bourg Saint Maurice, la stratégie foncière est en cours d'élaboration en lien direct avec l'élaboration du Projet de Territoire et la révision générale du PLU.

Objectifs

- . S'intégrer dans une stratégie globale de redynamisation commerciale
- . Favoriser le commerce de proximité et le dynamisme économique
- . Lutter contre la vacance commerciale localisée et de l'hypercentre

Calendrier prévisionnel

Identification des besoins et des biens vacants : fin 2022/début 2023

Intervention foncière : 2023/2024

Rédaction et gestion des baux de courte durée : 2024/2025

Élément(s) facilitateur(s)

1. Création de la foncière redynamisation de l'EPFL

Acteurs associés

Porteur de projet : Commune de Bourg saint Maurice - Les Arcs

EPFL de Savoie, foncière de redynamisation commerciale, OPAC de la Savoie, CCHT

Moyens financiers

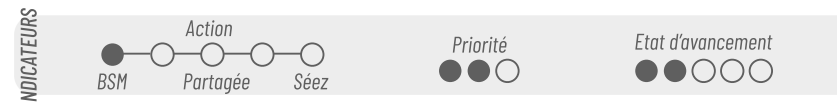
Ingénierie : pérennisation d'un poste de manager économique

AXE 3. DYNAMISER

Sect. 1

FICHE ACTION N°9

Valoriser le Parc des Marais



Contexte

Le Parc des Marais s'étale sur deux communes, Séez et Bourg-Saint-Maurice. Il a été partiellement aménagé dans les années 60 dans le cadre de la construction des ouvrages hydroélectriques du barrage de Tignes. Il est constitué :

- . D'un bassin de compensation aménagé sur l'Isère et régulé par un barrage situé en aval ;
- . D'un espace naturel boisé constitué pour partie d'une peupleraie plantée pour assécher les terrains lors de la construction des ouvrages.

A ce titre, EDF, exploitant de l'ouvrage hydroélectrique du barrage de Tignes, est exploitant du domaine concédé. EDF est également propriétaire d'une partie du site. Par convention avec EDF, les terrains sont mis à disposition de la Commune pour y aménager et développer des activités touristiques et sportives en contrepartie de l'entretien de la zone. Le reste du site est propriété des communes. Le site revêt plusieurs fonctions, attirant ainsi un public diversifié à la fois lieu de promenade, lieu d'activités sportives et de loisirs, étape touristique à travers le camping mais aussi espace de pâturage sous conventions précaires avec plusieurs agriculteurs et site de pêche.

L'établissement public créé par la commune pour gérer la compétence tourisme (promotion, communication, accueil, animation, événements) conduit sur le site un projet dénommé Hero Elements. Il s'agit de déployer sur le chef-lieu, sous une forme adaptée aux spécificités de ce site de fond de vallée, le concept Hero déjà développé sur les Arcs, qui propose de nombreuses activités de loisirs encadrées ou en libre accès, gratuites ou payantes, à vocation essentiellement touristique.

Un AMO aura pour vocation d'accompagner la commune dans le projet de valorisation de cet espace si cher aux habitants.

Objectifs

- . Diversifier l'offre touristique en favorisant les activités à l'année et en vallée
- . Favoriser la découverte des particularités historiques et naturelles du site
- . Revoir les aménagements et équipements (signalétique, tables de pique-nique, aire de jeux, skate park, ...)
- . Améliorer le confort et la qualité de la promenade
- . Améliorer les connexions mobilités douces avec le centre-bourg

Calendrier prévisionnel

- . Choix d'un AMO : 2022

- . Diagnostic et étude de faisabilité + concertation : 2022/2023
- . MOE et mise en oeuvre : 2024

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

AMO Elan / Atelier Hors les Murs / Concours d'architecture destiné aux étudiants des Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA)

Moyens financiers

Budget de l'étude : tranche ferme (programmation, pré-programme, étude d'aménagement) 97 025€

HT financée sur fonds propre de la commune

Investissement estimé à 800 000€

AXE 4. SE CULTIVER

Sect. 1/2
CCHT

FICHE ACTION N°1

*Renforcer la programmation et la communication
autour des lieux culturels existants*

INDICATEURS



Priorité
● ● ○

Etat d'avancement
● ● ● ○ ○

Contexte

Bourg Saint Maurice-Les Arcs s'engage dans une politique culturelle volontariste en adoptant un Plan Culture 2022-2026. Les équipements culturels du territoire permettent à la commune de concevoir « 1 200m de dénivelé artistique » à travers plusieurs lieux : espace Savoy (chef-lieu), divers espaces publics, La Coupole (Arc 1600), espace Taillefer (Arc 1800), salle polyvalente (Arc 2000), Fort de Vulmix, vallée des Chapieux. La commune s'engage progressivement dans la construction d'une programmation artistique particulièrement active et ambitieuse (notamment de spectacle vivant, arts de la rue / arts du cirque), augmentée d'actions de médiation et d'accompagnement, qui à terme pourra prendre la forme de saisons culturelles. Ces types d'actions participent à une logique de communication partagée, d'ouverture à d'autres acteurs et à une logique de co-construction active de la programmation afin de créer et produire des contenus en lien avec les enjeux globaux de la commune.

Objectifs

- . Faire reconnaître le Plan Culture par les partenaires institutionnels pour des demandes de subventions et de soutiens, à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens
- . Donner des moyens aux artistes pour la création et la diffusion à travers la rénovation des équipements existants (Espace Savoy, 3 salles des Arcs, fort de Vulmix), la mise à disposition d'ateliers d'artistes
- . Développer et adapter les outils de communication en fonction des offres culturelles
- . Mettre en relations l'offre des pratiques outdoor, sportives et événements culturels pour une mise en avant de l'image du territoire, à travers de nouvelles dynamiques.

Calendrier prévisionnel

Mise en œuvre des divers événements depuis septembre 2021 jusqu'à la fin de la mandature actuelle.

Élément(s) facilitateur(s)

1. Collaboration renforcée entre la CCHT et les communes

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

CCHT / commune de Séez / DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / Département de la Savoie / APTV

Moyens financiers

Fonds propres de la commune et conventions diverses avec les partenaires institutionnels

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20221219-2022-010-005-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

FICHE ACTION N°2

Poursuivre la formalisation d'un territoire d'Education Artistique et Culturelle (EAC)

AXE 4. SE CULTIVER

Sect. 1/2

CCHT

INDICATEURS



Contexte

Jusqu'à présent, sur le territoire de la Haute-Tarentaise, les actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) et de programmation artistique étaient juxtaposées les unes aux autres, sans avoir été mises en lien en tant que réalisation d'objectifs à l'échelle intercommunale. L'enjeu principal est de systématiser l'Education Artistique et Culturelle sur le territoire, tout au long de la scolarité de l'élève.

Les principes généraux de l'Education Artistique et Culturelle sont de permettre à tous les élèves de se constituer une culture riche et cohérente pendant leur cursus scolaire et de développer/renforcer leur pratique artistique. Parce que la culture participe à la construction de la personnalité, de l'esprit critique et de la sociabilité de la personne, il semble important que les actions culturelles prennent une place importante dans l'environnement éducatif. Par ailleurs, le sentiment d'appartenance à un territoire, à travers la participation à la vie culturelle de ce territoire, est particulièrement important à développer auprès du jeune public.

Objectifs

- . Affirmer des priorités politiques en matière d'Education Artistique et Culturelle (EAC) avec la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise pour construire et proposer des parcours culturels aux diverses structures d'accueil du territoire
- . Affirmer une responsabilité pour contribuer à ouvrir l'horizon de pensée, de mobilité, de vie des habitants ;
- . Stimuler les relations entre les établissements scolaires

Calendrier prévisionnel

Diagnostic et rédaction du Plan Culture 2022-2026 : 2022

Projets EAC construits localement à l'échelle de la Communauté de Communes pour une structuration future plus large : 2022

Créations de nouveaux projets EAC avec les divers établissements scolaires : 2023

Formalisation des actions à travers la signature de conventions : 2024

Mise en oeuvre du projet EAC : à partir de la signature des conventions

Elément(s) facilitateur(s)

1. Coopération de l'écosystème d'acteurs associés

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs + CCHT

Commune de Séze / DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / Département de la Savoie / Communauté de Communes de Haute-Tarentaise / Education nationale-Rectorat-DAAC / Campus Connecté / Etablissements scolaires / Structures d'accueil, CCAS / Artistes / Médiateurs culturels

Moyens financiers

Budget dédié à la formalisation de la politique culturelle du territoire à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, avec les divers acteurs institutionnels
Recrutement d'un chargé de médiation, d'action culturelle et de relations avec les publics au sein de la CCHT

FICHE ACTION N°3

Favoriser l'infiltration artistique dans l'espace public

AXE 4. SE CULTIVER

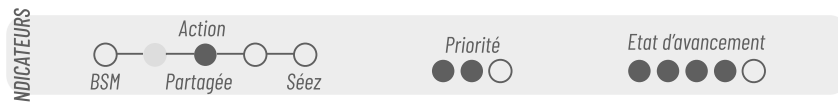
Sect. 1/2

FICHE ACTION N°4

Construire des résidences artistiques de territoire

AXE 4. SE CULTIVER

Sect. 1/2



Contexte

Afin d'œuvrer pour l'esthétique du centre-bourg des deux communes, le développement d'un projet d'art dans l'espace public est envisagé. A ce jour Bourg Saint Maurice - Les Arcs a déployé deux dispositifs majeurs : un parcours d'exposition photographique, composé de panneaux permanents dans l'hyper-centre ; des fresques de street art sur des façades de bâtiments ainsi qu'un mur d'expression libre. Au sein de la commune, ces deux dispositifs sont des actes importants de médiation dans une logique de démocratisation culturelle. Amener des œuvres artistiques dans la rue est un geste politique qui contribue à construire la culture artistique et culturelle de chaque citoyen. Toutefois, la photographie ou les œuvres de street art restent mal comprises au sein des espaces publics. Les frontières entre affichages publics, publicités, enseignes et œuvres artistiques sont ténues. Outre son apport culturel, ce type de parcours est aussi un moyen de faire vivre le centre-ville et ses commerces en générant un parcours piéton et en augmentant la fréquentation de ces espaces. Cette logique d'infiltration artistique dans l'espace public, pour être plus cohérente, devra également être déployé dans le centre-bourg de Séaz.

Objectifs

- . Augmenter la fréquentation des centres-bourgs et l'attractivité
- . Ouvrir ces espaces de diffusion à d'autres acteurs culturels du territoire
- . Etre un relais des actions de concertation citoyenne et des initiatives locales

Calendrier prévisionnel

Déploiement à Bourg Saint Maurice : depuis juin 2021
Extension des parcours : 2023/2024

Élément(s) facilitateur(s)

1. Obtention de subvention

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs
Commune de Séaz / Copropriétés et propriétaires des supports (vitrine, mur...)

Moyens financiers

Actuellement sur fonds propres de la commune de Bourg saint Maurice avec subventions.



Contexte

Convaincue de l'importance du développement d'actions intégrant pleinement les enjeux culturels, artistiques, pédagogiques et environnementaux au sein des territoires, la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs souhaite s'engager plus en avant dans la création de programmes de résidences artistiques de territoire. Au moment de la construction d'une politique culturelle de territoire, portée conjointement par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et la commune de Bourg-Saint-Maurice / Les Arcs, les projets de résidences devront être autant d'occasions de favoriser des zones de convergences, d'échanges et d'expressions afin de porter un dynamisme culturel et une reconnaissance des acteurs locaux.

Les résidences sont dédiées à la médiation / création et à la co-création. Les projets doivent proposer des approches innovantes et une attention particulière à l'intégration du public dans le projet artistique. Les publics scolaires devront, dans la mesure du possible, être partie prenante des projets d'action culturelle comme soutien aux dispositifs éducatifs et/ou en prolongement d'actions d'éducation artistique et culturelle. Les projets de résidence sont ouverts à tout artiste, compagnie ou collectif d'artistes du spectacle vivant développant une approche pluridisciplinaire, notamment dans les arts de la rue et les arts du cirque. Les temps de résidence peuvent varier de 4 à 12 semaines d'intervention sur le territoire.

Objectifs

- . Accompagner le développement et la structuration de la dynamique culturelle du territoire par un travail de création artistique auprès de tous les acteurs (artistes, associations locales, publics scolaires)
- . Présenter une création originale et collective à l'issue de la période de résidence (sous la forme d'un chantier de création / sortie de résidence...etc)

Calendrier prévisionnel

- . Lancement de la première résidence de territoire avec le Collectif des Compagnies de Savoie (Co. Co.S), autour du projet du 8e Bataillon des Créateurs Alpains (8e BCA) : 21/09 au 19/11/2022
- . Déploiement de résidences courtes avec principalement la mise à disposition d'espaces de répétition et des projets de médiation auprès des élèves des établissements primaires : 2023

Suite à de premières expérimentations, il paraît important de concentrer les temps d'accueil sur la

période avril/début juillet pour permettre une mobilisation plus forte des habitants et des actions de restitution dans l'espace public avec des conditions climatiques plus favorables que la période de l'automne :

- . Diffusion appel à candidatures : printemps 2023
- . Sélection de la compagnie : été 2023
- . Repérages techniques et rédaction de la convention d'accueil : automne 2023
- . Mise en œuvre de la résidence : printemps 2024

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / Département de la Savoie / Communauté de Communes de Haute-Tarentaise / tissu associatif local

Moyens financiers

Mise à disposition : salle de travail, espaces de répétition, connexion internet, mise en relation des réseaux locaux

Prise en charge à 100% du transport par les communes

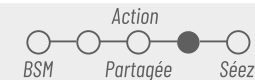
Prise en charge à 100% du logement par les communes

Prise en charge à 100% d'une dotation forfaitaire et d'éléments de production artistique par les communes et les partenaires institutionnels lors des restitutions publiques et/ou des projets de médiation envers les publics

Edition d'un journal de résidence

Création de contenus photo et vidéo pour une documentation complète des actions

INDICATEURS



Priorité
● ○ ○

Etat d'avancement
● ○ ○ ○ ○

Contexte

Requalifier et promouvoir l'Espace Baroque . Proposer une nouvelle approche du Baroque

. S'appuyer sur une scénographie ludique et pédagogique

. Faciliter l'accès à la culture

. Créer une centralité, un point de départ pour la découverte du patrimoine Baroque de la vallée

. Monter en puissance et exploiter cet outil au maximum

La commune de Séez située au cœur des plus grandes skiabiles du monde, souhaite valoriser un atout unique sur le territoire le patrimoine baroque notamment.

En effet, ce projet permet de proposer une alternative au tourisme sportif de la vallée et ainsi que répondre à une demande en matière de culture et patrimoine.

La commune de Séez possède une richesse patrimoniale unique : 1 Eglise dotée d'un trésor et d'objets inscrits à l'inventaire des monuments historiques, 11 chapelles dans chacun des hameaux de la Commune dont l'une qui se situe en aval du Col du Petit Saint-Bernard sur la Voie Romaine, des oratoires, croix et statues réparties sur l'ensemble du territoire de la commune du Col du Petit Saint-Bernard au centre bourg.

Un pré-inventaire du patrimoine mobilier et immobilier de la commune est actuellement en cours afin de déterminer les opérations de restauration à mener afin d'établir un plan pluriannuel d'intervention et de financement.

La commune de Séez est également propriétaire du Musée Saint-Eloi, lequel accueille l'espace baroque Tarentaise conçu en 2000 et qui permet aux visiteurs d'avoir tous les éléments afin de mieux comprendre l'art baroque et ses spécificités territoriales. Une étude de requalification de l'espace baroque est actuellement en cours afin de proposer une scénographie plus actuelle et adaptée aux publics familles et scolaires.

Objectifs

. Être accompagné par un architecte des bâtiments de France pour finaliser l'inventaire des chapelles et patrimoine baroque sur la commune et ainsi établir un planning d'intervention et de financement en fonction des mesures de conservation à mettre en place.

. Entreprendre des travaux de restauration sur les chapelles et l'Eglise afin d'en assurer la sécurité et éventuellement de proposer des visites guidées de ces édifices

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20221219-2022-010-005-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Entreprendre des travaux de requalification de l'espace baroque afin d'en faire une véritable porte d'entrée du baroque en Tarentaise.

Calendrier prévisionnel

Réaliser un inventaire du patrimoine mobilier et immobilier : 2022

Requalification de l'Espace Baroque : 2023-2024

Plan de communication & programmation nouvelle : 2024

Finalisation de l'inventaire baroque et mise en œuvre d'un planning d'intervention et de financement : 2023

Début des travaux sur les bâtiments avec un caractère d'urgence et sécurité : 2024-2025

Acteurs associés

Porteur de projet : CCHT

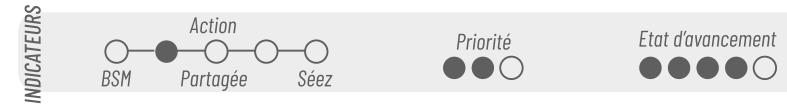
Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs / Commune de Séez / Conservation Départementale / DRAC

Moyens financiers

10 000 € HT pour accompagnement d'un architecte des bâtiments de France pour finalisation de l'inventaire + enveloppe à déterminer ultérieurement pour les travaux. Subventions Conservation Départementale + DRAC

Espace baroque : 19 300 € HT pour l'étude de requalification de l'espace baroque (financement Mairie de Séez + Subvention départementale de 11 000 €)

Projet scénographique : 161 510 € HT (financement Mairie de Séez + nécessité d'avoir des subventions départementales + régionales)



Contexte

Les Campus Alpin fait partie des 89 campus connectés qui ont ouvert en France. Ce dispositif permet de rapprocher la formation supérieure des territoires éloignés des centres universitaires. Au sein des campus connectés, les étudiants peuvent suivre toutes les formations du supérieur (ou de l'accès au supérieur) qui existent en distanciel : DAEU, BTS, Licence, DU, Master, MOOC, certification.

Les étudiants inscrits au Campus Alpin bénéficient d'un lieu support connecté à la fibre, d'écrans pour brancher leur propre ordinateur et ont accès à une imprimante. S'ils ne possèdent pas de matériel informatique, la commune prête un ordinateur portable. En parallèle, un tuteur est présent au quotidien pour accompagner les étudiants d'un point de vue administratif, méthodologique, organisationnel et motivationnel à travers des rendez-vous individuels et des ateliers collectifs. 17 étudiants sont inscrits à la date du 13 septembre 2022, chiffre qui témoigne de l'intérêt du dispositif pour le territoire.

Objectifs

- . Favoriser l'accès à l'éducation supérieure dans le territoire de Tarentaise
- . Créer une dynamique pédagogique autour de ce nouvel équipement
- . Monter en puissance pendant les cinq premières années puis stabilisation des effectifs

Calendrier prévisionnel

Appel à projet : mai 2021

Recrutement d'un coordinateur : avril 2022 et travaux de réhabilitation du bâtiment : été 2022

Ouverture : septembre 2022

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice + CCHT

Communauté de communes des Versants d'Aime / université Savoie Mont Blanc / académie de Grenoble / acteurs de la jeunesse et de la formation : CIO, Mission Locale, Pôle Emploi, les lycées de Tarentaise et de Maurienne / acteurs du ski : Ski club des Arcs, Freeski Academy, ESF Arc 1600, ESF la Rosière / acteurs économiques : ADS, Pierre et Vacances

Moyens financiers

Phase 1 (2021-2026) : 792 300€ -> subvention de la Caisse des Dépôts : 300 000€ + subvention CCHT et COVA : 150 000€ chacune + Université de Savoie : 37 300€ + fonds propres de la commune : 155 000€

FICHE ACTION N°7

Créer une friche artistique et solidaire



Contexte

Il n'existe actuellement pas de structure dédiée aux artistes et les espaces pour les associations sont contraints. Outre des conditions peu propices à la création sur le territoire, cela ne permet pas aux acteurs de se rencontrer et d'engager des actions communes. L'accès à des lieux de création artistique et à une offre culturelle variée est, en l'état, limitée sur le territoire. La Friche Artistique et Solidaire a ainsi la possibilité d'affirmer un ancrage et se positionner comme un lieu ressource. La Friche devra permettre d'accueillir résidences d'artistes, locaux associatifs, salle polyvalente de diffusion artistique, réunions publiques et concertations citoyenne, ateliers d'artistes et le dispositif Micro-Folie (voir fiche action n°8, axe 4). Enfin, une recyclerie-ressourcerie occupera une partie de la Friche, sous la gestion de l'association Jetzyplu lauréate du budget participatif 2022.

La Friche répond également à un enjeu de mieux vivre ensemble et de mobiliser le citoyen localement, rassembler les associations, activités et projets du territoire dans un lieu d'incubation, de partage de compétences, d'outils, d'expériences et d'ouverture sur le monde. Cela permettra la création de nouvelles expériences collaboratives inspirantes, intégrant les pratiques numériques afin de nourrir la réflexion sur les pratiques artistiques et culturelles contemporaines.

Cet espace inédit pour le territoire pouvant accueillir des activités diversifiées a pour ambition d'être un démonstrateur de la transition des territoires de montagne.

Cette programmation plurielle a pour objectif de pré-figurer les usages d'un futur tiers-lieu qui prendrait place dans le Quartier des Alpains. Cette phase de préfiguration doit permettre de tester le concept du futur tiers-lieu, de faire émerger et d'affiner le programme et les besoins.

Objectifs

- . Développer et structurer un écosystème culturel en renforçant la place des artistes et des associations sur le territoire ; en favorisant la professionnalisation des acteurs culturels locaux
- . Créer les conditions de coopérations entre acteurs culturels, sociaux et éducatifs pour un renforcement du maillage culturel
- . Développer les aspects pluridisciplinaires des projets mis en œuvre sur le bassin de vie
- . Développer les projets de médiation et les actions d'éducation artistique et culturelle en lien avec les établissements scolaires de la commune

Calendrier prévisionnel

Travaux de réhabilitation des anciens bâtiments militaires : mars – octobre 2022

Mise à disposition de la salle polyvalente : Octobre 2022

Installation de la recyclerie-ressourcerie et mise à disposition des premiers ateliers d'artistes : novembre 2022

Installation de la Micro-Folie : mars 2023

Inauguration officielle des lieux et programmation artistique : mai 2023

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / La Villette / Préfecture de Savoie / Communauté de Communes de Haute-Tarentaise / tissu associatif local

Moyens financiers

Mise à disposition : salle de travail, espaces de répétition, connexion internet, mise en relation des réseaux locaux

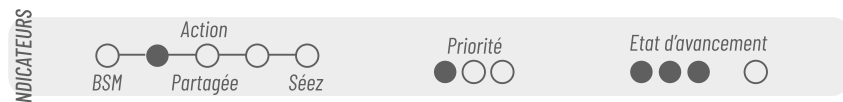
Réhabilitation des bâtiments sur fonds propres de la commune pour une occupation temporaire de 4ans

FICHE ACTION N°8

Créer une dynamique autour du dispositif Micro-Folie

AXE 4. SE CULTIVER

Sect. 1



Contexte

Plateforme culturelle et de médiation au service des habitants, le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec des institutions culturelles nationales. Il s'agit d'un projet permettant un accès à des offres culturelles inédites dans les territoires : beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant...etc. Le Musée numérique est particulièrement adapté aux parcours d'Education Artistique et Culturelle qui sont en expérimentation au sein du territoire de la Haute-Tarentaise depuis le début de l'année 2022. La Micro-Folie à Bourg Saint Maurice s'organisera autour de 3 offres principales : le Musée numérique, la Réalité Virtuelle et des contenus en complément aux ressources de la Médiathèque-Ludothèque. Ces espaces permettront à la fois de parcourir les collections numériques des grands musées nationaux à l'aide notamment d'écrans connectés, d'accueillir des spectacles divers, de favoriser les échanges entre artistes, associations locales, médiateurs et habitants. Micro-Folie est un lieu de culture mais aussi un lieu de vie qui prendra place dans un premier temps dans les locaux de la friche Artistique et Solidaire.

Objectifs

- . Conquérir de nouveaux publics pour un meilleur accès à la culture
- . Faire du dispositif un outil de médiation pour les activités de la Friche puis du tiers-lieu
- . Favoriser la formalisation d'un Territoire d'Education Artistique et Culturelle à l'échelle de la CCHT

Calendrier prévisionnel

Janvier – mars 2023 : aménagements intérieurs et techniques
Mars 2023 : réception des matériels de la Micro-Folie
Mai 2023 : inauguration officielle des lieux et programmation artistique

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes / La Villette / Préfecture de Savoie / CCHT / tissu associatif local / Ecole de musique de Haute-Tarentaise / Etablissements scolaires / CCAS / Artistes / Médiateurs culturels

Moyens financiers

Mise à disposition : salle de travail, espaces de répétition, connexion internet
Subvention de l'Etat pour l'acquisition du matériel Micro-Folie + formation en médiation par la Villette.

AXE 4. SE CULTIVER

Sect. 1/2

FICHE ACTION N°9

Organiser un Atelier Hors les Murs



Contexte

Les ateliers hors les murs consistent à mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes pour élaborer avec les acteurs locaux un projet de développement à l'échelle d'une commune et de son bassin de vie. Ils proposent une réflexion prospective pour les élus locaux et la production d'hypothèses de développement et de pistes d'actions à la maille communale ou intercommunale. La pluridisciplinarité des équipes engagées lors de ces ateliers constitue une véritable force dans la formulation des problématiques, dans la compréhension des enjeux et dans les orientations proposées. Les étudiants sont immergés une semaine dans le territoire à étudier au contact des acteurs locaux : commerçants, associations, habitants, élus. Ces étudiants élaborent un diagnostic et quelques esquisses d'orientations. Les travaux sont présentés en fin d'immersion devant les acteurs institutionnels du territoire. Ils révèlent les potentiels en matière de développement durable, valorisent le territoire, expérimentent et croisent les approches et les regards. C'est aussi l'occasion de créer des collaborations avec le monde de la recherche. Ce sont des espaces créatifs et prospectifs, des moments d'échange et de débat qui apportent une expertise originale et permettent de bouleverser les regards sur un territoire pour enclencher des projets innovants et vertueux.

Objectifs

- . Promouvoir un nouveau regard porté sur le territoire
- . Valoriser un travail académique
- . Permettre une réflexion croisée avec deux domaines d'étude différent : aménagement/géographie et tourisme
- . Enrichir et nourrir le projet PVD
- . Valoriser les actions menées et l'adhésion à PVD

Calendrier prévisionnel

- . Définition des thématiques de travail et de la problématique générale en lien avec la Fédération des Parcs Régionaux de France : février 2022
- . Sélection des deux écoles de domaine différent : avril/juin 2022
- . Signature de la convention après délibération des Conseils Municipaux de Bourg Saint Maurice - Les Arcs et de Séez :
- . Obtention de l'avis du Comité National de sélection : juillet 2022
- . Rédaction des demandes de financement : printemps/été 2022

AXE 4. SE CULTIVER

Sect. 1/2

FICHE ACTION N°10

Développer un programme de formation pour les professionnels du bâtiment

- . Organisation de la semaine *in situ* : 3 au 7 octobre 2022
- . Présentation du travail effectué devant les élus : 7 octobre 2022
- . Compilation et élaboration d'un document de synthèse : fin 2022/début 2023
- . Communication et valorisation : 2022/2023

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Commune de Séez / Institut de Recherche et d'Etudes Supérieures du Tourisme (IREST), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / Master Géographie et Aménagement en Montagne (GAM), Université Savoie Mont Blanc / Fédération des Parcs Régionaux de France

Moyens financiers

Mise à disposition : salle de travail, matériel de reprographie, connexion internet

Prise en charge à 50% du transport par les communes

Prise en charge à 100% du logement par les communes

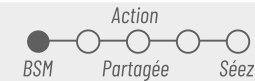
Edition d'un carnet de synthèse

Création d'une vidéo avec la Fédération des Parcs Régionaux

Montant prévisionnel : 11 060 € TTC



INDICATEURS



Priorité

Etat d'avancement

Contexte

En lien avec la fiche action n°1 et n°4 de l'axe 1, offrir la possibilité aux professionnels du bâtiment de se former sur le sujet de la transition : matériaux bio/géosourcés et mise en oeuvre traditionnelle, RE2020, rénovation énergétique... semble être un enjeu important pour la transition du territoire. La volonté de promouvoir une autre manière de construire, une alternative au modèle classique doit s'accompagner d'une possibilité pour les professionnels de se former et de s'ouvrir à d'autres pratiques.

Objectifs

- . Promouvoir une autre façon de construire
- . Sensibiliser et former les acteurs du bâtiment
- . Favoriser la rénovation énergétique du territoire
- . Faire le lien avec la Charte du Bien construire (action n°1, axe 1)

Calendrier prévisionnel

- . Réseaux et partenariats : premier semestre 2023
- . Définition de la formation et montage technique : second semestre 2023
- . Lancement première session : 2024
- . Communication et valorisation : 2024

Élément(s) facilitateur(s)

1. Rédaction et approbation de la charte « Bien Construire » (action n°1, axe 1)

Acteurs associés

Porteur de projet : commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs

Communauté de Communes Haute Tarentaise (CCHT) / Chambre du Commerce et de l'Industrie / Maison paysanne de Savoie / Frugalité Heureuse et Créative / APTV / Campus Connecté

Moyens financiers

Budget à définir une fois l'action n°1 de l'axe 1 réalisée

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

MISE EN OEUVRE

Modalités

Article 12. Pilotage et animation

Le Comité de Pilotage a pour mission de valider les termes de la présente convention et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de son plan d'actions. Il est composé :

- du président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- du maire de Bourg Saint Maurice - les Arcs
- du maire de Séez
- de l'adjoint(e) délégué(e) à l'urbanisme de Bourg Saint Maurice - les Arcs
- du directeur général des services techniques de Bourg Saint Maurice
- du directeur général des services de Séez
- du directeur général des services de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- du chef(fe) de projet Petites Villes de Demain
- du chargé(e) de mission territoriale, DDT73 ou tout autre représentant de la DDT73
- du chargé(e) de développement territorial, territoire Arc Alpin de la direction régionale Auvergne Rhône-Alpes de la Banque des Territoires
- de la directrice du pôle Urbanisme et Aménagement de l'Agence Alpine des Territoires

Il se réunit au minimum une fois par an pour faire le bilan et le suivi des actions réalisées. Il peut modifier ou ajouter une action structurante par voie d'avenant à la convention.

Le Comité technique a pour mission d'effectuer un suivi régulier des actions, de faciliter la mise en oeuvre ainsi que de régler les éventuels blocages d'ordre technique. Il est composé :

- du chef(fe) de projet Petites Villes de Demain
- du directeur général des services techniques de Bourg Saint Maurice
- du chargé(e) de l'urbanisme de Séez
- du responsable du bureau Information Services de Séez

Il se réunit au minimum deux fois par an. Des réunions complémentaires peuvent s'ajouter en cas de besoin.

L'animation des Comités de Pilotage et des Comités Techniques est assurée par le chef(fe) de projet PVD.

Article 13. Modalité de suivi et d'évaluation

Chaque fiche action fera l'objet d'un suivi individuel selon des critères pré-établis et validés par le CoPIL. L'évaluation devra se dérouler après la réalisation complète de chaque action selon des indicateurs définis et approuvés par le CoPIL.

Une fiche synthèse de l'avancée de mise en oeuvre du plan d'actions sera tenue et mise à jour mensuellement par le/la chef(fe) de projet PVD.

Article 14. Modification de la convention

La présente convention peut être révisée par avenant, après accord des parties, notamment pour faire évoluer les actions suite à l'avancement des étapes identifiées et à la définition de manière plus précise des plans de financement.

La modification de la présente convention par avenant devra être validée en amont par le comité de pilotage de l'ORT et par délibération des collectivités signataires.

Il est précisé que le contenu de la présente convention pourra être modifié en fonction de la publication des décrets d'application encadrant la mise en oeuvre opérationnelle des dispositifs décrits dans la présente.

Article 15. Traitement des recours

Les éventuels recours survenant dans l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal d'Albertville.

ANNEXES

OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

*Convention cadre
Petite Ville de Demain*